



Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité de Vaucluse

Plan d'actions 2019 - 2025



Sommaire

Sommaire	1
Edito.....	3
Préambule	4
I – La politique des Espaces Naturels Sensibles	5
I-1 Le contexte national	5
I-2 Le contexte départemental.....	6
I-3 Le Vaucluse : un patrimoine exceptionnel à valoriser	8
I-3.1 Le territoire de Vaucluse	8
I-3.2 Les Espaces Naturels Sensibles existants et les Zones de préemption	9
II - L'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.....	11
II-1 Une démarche concertée	11
II-2 Un état des lieux avec un diagnostic territorial des enjeux biodiversité.....	12
II-2.1 - Les sites d'intérêt écologique	12
II-2.2 -Les sites d'intérêts paysager, sociétal, géologique et autres sites d'intérêt écologiques....	16
III – Le plan d'actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.....	19
III-1 Axe 1 : Positionner les espaces naturels au service des populations et des territoires.....	22
III-1.1 Objectif 1 : Favoriser l'appropriation de la biodiversité et des paysages par tous.....	22
Action 1 : Renforcer la communication.....	23
Action 2 : Intégrer la politique ENS dans les autres politiques territoriales.....	25
III-1.2 Objectif 2 : S'appuyer sur les ENS comme support d'activités.....	26
Action 3 : Développer un tourisme de nature basé sur le réseau des ENS	27
Action 4 : Accompagner un développement maîtrisé des Activités de Pleine Nature	28
Action 5 : Placer les ENS comme sites pilotes en terme de relation nature/culture.....	29
III-1.3 Objectif 3 : Mobiliser les ENS comme vecteur de cohésion sociale.....	30
Action 6 : Utiliser les ENS comme supports à destination des publics cibles du Département...31	
Action 7 : Développer de nouvelles solidarités autour des ENS et de la biodiversité	33
III-2 Axe 2 : Protéger les paysages et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux.....	34
III-2.1 Objectif 4 : Approfondir la connaissance du patrimoine naturel du Vaucluse	34
Action 8 : Compléter la connaissance du patrimoine naturel de Vaucluse	35
Action 9 : Coordonner l'acquisition de connaissances et le suivi sur les ENS	36
III-2.2 Objectif 5 : Assurer une protection foncière pour préserver les espaces remarquables ou menacés	37
Action 10 : Lancer une nouvelle dynamique de préemption au titre des ENS.....	38
Action 11 : Accompagner les partenaires pour une réelle cohérence foncière	39
III-2.3 Objectif 6 : Préserver la biodiversité et les paysages vauclusiens.....	40

Action 12 : Accompagner et coordonner la gestion des ENS, mise en œuvre avec les partenaires locaux	41
Action 13 : Améliorer la gestion de la fréquentation en cohérence avec la sensibilité des milieux	42
Action 14 : Préserver la qualité des sites et des paysages	43
III-2.4 Objectif 7 : Contribuer à la stratégie globale sur la biodiversité	44
Action 15 : Accompagner un aménagement du territoire intégrant les espaces naturels et les paysages	45
Action 16 : Animer et soutenir les projets sur les sites naturels remarquables ou à enjeux	46
III-3 Axe 3 : Piloter la mise en œuvre du SD ENS	47
Actions 17 : Organiser et animer des instances chargées de suivre le Schéma et de le faire connaître	48
Action 18 : Suivre et évaluer le Schéma Départemental des ENS	49

Edito

Les Vauclusiens ont hérité d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'une grande diversité de paysages, depuis les berges du Rhône jusqu'aux forêts du Ventoux et aux crêtes du Luberon, en passant par les eaux fraîches de l'Aiguebrun. Les forêts et garrigues couvrent 37% de notre territoire, les zones agricoles 34%, les zones humides avec de nombreux cours d'eau et canaux issus d'une longue tradition d'utilisation de l'eau sont aussi une importante source de biodiversité. Elles contribuent à la mosaïque de paysages et d'atmosphères qui participent à l'image du département et à l'attrait qu'il exerce.

Mais cette richesse est fragile. Il en va de notre responsabilité collective de la préserver, et notamment pour le Conseil départemental de Vaucluse, qui dispose de la compétence exclusive des Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil départemental a impulsé une dynamique aux côtés des territoires volontaires sur 18 Espaces Naturels Sensibles. Des sites naturels qui, en accueillant du public, permettent de sensibiliser aux enjeux environnementaux, et renforcent l'attractivité de notre département.

Riche de ses contrastes, le Vaucluse mérite qu'on déploie une politique en faveur de ses espaces naturels. La conservation et la bonne gestion des milieux naturels du département de Vaucluse sont garantes du maintien de la biodiversité.

C'est pourquoi, j'ai souhaité l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Ce schéma a pour objet de constituer un véritable projet de territoire à la hauteur des enjeux et de la qualité de notre patrimoine naturel.

Maurice CHABERT,

Président du Conseil départemental de Vaucluse

Préambule

Le Conseil départemental de Vaucluse s'est engagé dans le développement durable depuis 2010, avec la mise en œuvre de son agenda 21. Le plan d'actions de ce document cadre a notamment vocation à préserver les ressources et la biodiversité en Vaucluse.

Plus récemment, il a souhaité réaffirmer son action, en adéquation avec les lois MAPTAM et NOTRe en rédigeant sa stratégie Vaucluse 2025-2040, validée en novembre 2017. Cette stratégie s'appuie notamment sur la préservation durable des ressources du Vaucluse.

Dans le cadre de l'action départementale et soucieux de poursuivre une politique volontariste des ENS, en cohérence avec les préoccupations de développement harmonieux du territoire et de sauvegarde de la biodiversité, le Conseil départemental de Vaucluse a décidé, lors de sa session du 30 septembre 2016, d'élaborer un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SD ENS).

Ainsi, à travers la rédaction de ce Schéma, la volonté du Conseil départemental est d'asseoir, avec les différents partenaires (institutionnels, collectivités, associations et acteurs du territoire), des orientations claires afin de préserver et de valoriser la qualité de l'environnement en Vaucluse en se donnant des objectifs partagés.

Ce Schéma constitue le document de référence de la politique vauclusienne en matière de préservation et de valorisation des ENS pour la période 2019 à 2025. Il représente à la fois :

- Un outil d'aide à la décision pour les élus pour une politique cohérente à l'échelle départementale ;
- Une feuille de route qui cadre l'intervention du Conseil départemental en clarifiant notamment les volontés de partenariats du Conseil départemental avec les propriétaires et les gestionnaires ;
- Un guide visant à mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant sur ces thématiques dans le département ;
- Un document de porter à connaissance et de promotion de cette politique.

Son diagnostic souligne l'identité et les richesses du Vaucluse en termes de nature et paysages et ses orientations visent à conforter et étendre, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, un réseau départemental d'espaces naturels préservés.



Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ou ENS ?

C'est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Loi 76.1285 du 31 décembre 1976

1 – La politique des Espaces Naturels Sensibles

1-1 Le contexte national

La loi de décentralisation du 18 juillet 1985 a instauré une compétence exclusive des Conseils départementaux en matière d'Espaces Naturels Sensibles. Ce texte permet aux Conseils départementaux d'utiliser directement, ou de mettre à disposition des Communes, des moyens juridiques, le droit de préemption, et des moyens financiers issus de la Taxe d'Aménagement (T.A.) pour exercer cette compétence.

Au fil du temps, depuis la loi de 1985, des évolutions législatives ont élargi le champ des utilisations possibles de la taxe d'aménagement au-delà des actions d'acquisitions, d'aménagements et de gestion de sites naturels :

- pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, sous réserve que l'aménagement ou la gestion envisagés maintiennent ou améliorent la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ;
- pour l'acquisition, la gestion et l'entretien des sites Natura 2000 et des territoires classés en réserve naturelle ;
- pour l'acquisition de sites destinés à la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ;
- pour les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques identifiées dans les schémas prévus au Code de l'environnement.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) a confié le chef de filât « protection de la biodiversité » au Conseil régional. Les lois Grenelle avaient auparavant déjà confié au niveau régional (Etat et Région) la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), arrêté en Provence-Alpes-Côte d'Azur le 26 novembre 2014.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n'a pas remis en cause la compétence départementale des ENS.

Enfin, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages aborde, dans son titre 6, le rôle des institutions locales en faveur de la biodiversité. Ses articles 57 à 65 sont consacrés aux Espaces Naturels Sensibles et font notamment le lien entre cette politique, le SRCE et le rôle des Agences de l'Eau.

Ainsi, est prévue une articulation entre la compétence départementale des ENS et les autres compétences liées à la protection de l'environnement : locales, régionales, par bassins versants ou nationales est nécessaire.

La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement et en Vaucluse, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles ¹.

La politique ENS et les usages de la taxe sont aussi décidés par chaque Conseil départemental, dans le cadre légal susmentionné. L'Assemblée des Départements de France a, de plus, coordonné l'élaboration d'une charte des ENS qui engage les signataires à s'insérer dans un cadre de référence commun à tous les départements. Le Conseil départemental de Vaucluse a adhéré à cette démarche en 2006.

L'analyse récente de l'utilisation de la taxe a fait ressortir un double objectif dans la plupart des départements : d'une part, la taxe permet de financer des actions d'acquisition, d'aménagement et de gestion d'espaces naturels « remarquables » pour permettre leur ouverture au public (exception pour certains espaces sanctuarisés), et d'autre part, elle est utilisée pour freiner l'étalement urbain en finançant des actions de préservation d'espaces naturels « ordinaires » proches des villes et facilement accessibles pour répondre à une demande sociale accrue de nature. » ²

Aujourd'hui, les trois quarts des Conseils départementaux de France ont mis en place un Schéma Départemental ENS ou disposent d'un document similaire.



Les Espaces Naturels Sensibles en France aujourd'hui

- 99 Conseils départementaux mènent cette politique ;
- 53 Conseils départementaux ont signé une charte ENS d'engagements communs ;
- 200 000 hectares d'espaces naturels sont protégés grâce à cette politique ;
- 4 000 sites sont gérés ;
- 1 200 000 hectares sont inscrits en zone de préemption ;
- Le montant de la taxe liquidée dédiée à cette politique est estimé à 434 M € en 2015.

1-2 Le contexte départemental

Selon l'Article L113-8 du Code de l'urbanisme, le Conseil départemental est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

En janvier 1990, la taxe des ENS est mise en place par le Conseil départemental de Vaucluse. Des zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) sont instaurées au profit des Communes dès 1994. La taxe est utilisée pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, approuvé en 1997, et définir des itinéraires de randonnée pédestre (et équestre) sur plus de 2 600 km. Durant cette période (1990-2002), le Conseil départemental a aménagé et géré ses 3 forêts départementales et a créé un « arboretum expérimental » dans le cadre d'un programme européen LIFE Environnement (1999-2002).

¹ Assemblée des Départements de France, 2015. *Espaces naturels sensibles – Une politique des Départements en faveur de la nature et des paysages*. 20 p.

² Revue de dépense, 2017. *La gestion des espaces naturels sensibles (ENS) et des parcs naturels régionaux (PNR)*. 216 P.

La mise en place d'un réseau d'ENS, notamment acquis et géré par les collectivités, s'est décidée en 2003 dans le cadre des engagements départementaux pris lors de l'élaboration de la Charte de l'Environnement.

En janvier 2005, le Conseil départemental de Vaucluse a adopté un dispositif d'aide financière à l'attention des collectivités pour accompagner leur démarche d'acquisition, de préservation et de mise en valeur de sites naturels. Ce dispositif consiste à donner un label « ENS de Vaucluse » aux sites naturels des collectivités volontaires. Une convention est passée entre le Conseil départemental et ses partenaires propriétaires et gestionnaires des ENS : Communes et EPCI.

Ce dispositif a été complété et actualisé en novembre 2014, pour permettre de financer des acquisitions dans une démarche simplifiée et d'adapter aux besoins les taux d'aides allouées.

Depuis 2015, le Conseil départemental a mis en place des animations pédagogiques en lien avec le réseau des ENS, en partenariat avec les associations et institutions gestionnaires de milieux naturels. Cette démarche permet de faire connaître la politique ENS du Vaucluse et de sensibiliser les publics autour de sorties de terrain encadrées par des professionnels. Elle prend la forme d'un agenda nature. Ces sorties gratuites sont proposées aux habitants et visiteurs du territoire vauclusien.



Les ENS de Vaucluse en chiffres

- Un réseau de sites labellisés « Espace Naturel Sensible » (ENS) en gestion : 18 sites – 1 600 ha - dont 14 sites confiés à des partenaires locaux et 4 en propriétés départementales,
- Un réseau de zones de préemption (souvent déléguées) : 22 Communes – 7 016 ha et des acquisitions en cours,
- Des animations nature sur tous les ENS : programmation annuelle de sorties, chaque année, d'avril à novembre (60 en 2017, 80 en 2018).

1-3 Le Vaucluse : un patrimoine exceptionnel à valoriser

1-3.1 Le territoire de Vaucluse

Le Vaucluse offre, par ses reliefs, sa végétation et son histoire, un patrimoine naturel et culturel de première importance. Cette valeur patrimoniale se lit dans la diversité des paysages où l'on retrouve une mosaïque étroitement imbriquée de cultures, de bâtis et d'espaces naturels.

Partagé entre les influences alpines et méditerranéennes, il est le siège d'une biodiversité animale et végétale, qui, par l'action multiséculaire de l'homme, concerne autant les espèces sauvages que domestiques. La richesse patrimoniale du Vaucluse et sa situation proche des grands axes de communication lui confèrent une grande valeur touristique, support de nombreuses activités de pleine nature (vélo, course à pieds, sports d'eau, escalade, équitation, etc.).

La conservation de la diversité des milieux est essentielle pour préserver la richesse faunistique dont les principales menaces sont l'urbanisation croissante avec le mitage des massifs, l'intensification de l'agriculture, la destruction des milieux humides, la diminution des zones ouvertes et, dans une moindre mesure, la pollution des cours d'eau et l'extension des activités humaines en milieu naturel.

Le département de Vaucluse est doté d'un Atlas des Paysage depuis 2000³. Cet atlas identifie, caractérise et localise les seize grandes unités de paysages du département. Il vise à préserver un patrimoine paysager unique en cohérence avec le développement global du territoire.



Le département de Vaucluse en chiffres *

- Superficie : 3 567,3 km²
- Population : 557 548 (156.3 hab/km²)
- Territoire artificialisé : 16 %
- Taux de boisement : 37 %
- Superficie agricole utilisée : 34 % (dont terres arables : 11% et vignes : 14 %)
- Territoire non agricole : 24 %
- Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) : plus de 27%
- Sites Natura 2000 : 13 %
- Sites labellisés ENS : 0,5 %
- Réserves de Biosphère : 62 %
- Parc Naturel Régional du Luberon : 39 %
- Projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux : 26 %
- Tourisme : Le Vaucluse accueille 4,4 millions de touristes à l'année soit 9 % des touristes dans la 1^{ère} région touristique de France : Provence-Alpes-Côte d'Azur. 62% de la clientèle est française (majoritairement de proximité), 38% est étrangère.

**Sources OCSOL 2014, INSEE 2015, DREAL 2017, CD 84 2017*

³ Atlas des paysages de Vaucluse, <http://paysages.vaucluse.fr/>, version mise à jour en 2013.



Le Vaucluse abrite des espèces emblématiques parfois sous haute-surveillance

Le **Vautour percnoptère** est un rapace aujourd'hui considéré en voie d'extinction sur la liste rouge de l'UICN (Union Mondiale pour la Nature). Le Vaucluse accueillant à lui seul près de 9 couples qui constituent un petit noyau de population, il porte une responsabilité particulière pour la conservation de cette espèce.

Photo : Vautour percnoptère © Dimitri Marqueirat / CD 84



La **Loeflingie d'Espagne** est une plante protégée à l'échelle nationale, inscrite « en danger » sur la liste rouge régionale PACA et une espèce déterminante ZNIEFF en région PACA.

Photo : Loeflingie d'Espagne © Frédéric Andrieu / CNBMED



1-3.2 Les Espaces Naturels Sensibles existants et les Zones de préemption

Les Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse sont des sites naturels d'intérêt écologique ou paysager, fragiles ou menacés et devant donc faire l'objet de mesures de préservation et de gestion. L'ensemble de ces sites est représentatif de la richesse et de la diversité naturelles du département : de la garrigue méditerranéenne, des forêts plus denses et des zones humides (prairies ou rivières méditerranéennes), des sites en substrats ocreux, des marnes typiques ou des falaises calcaires.

Les ENS ont également vocation à être ouverts au public et permettre la découverte du patrimoine naturel. Dans le Vaucluse, le Conseil départemental a choisi de mettre en œuvre cette double compétence pour préserver et partager la beauté, la richesse et la diversité de ses sites naturels.

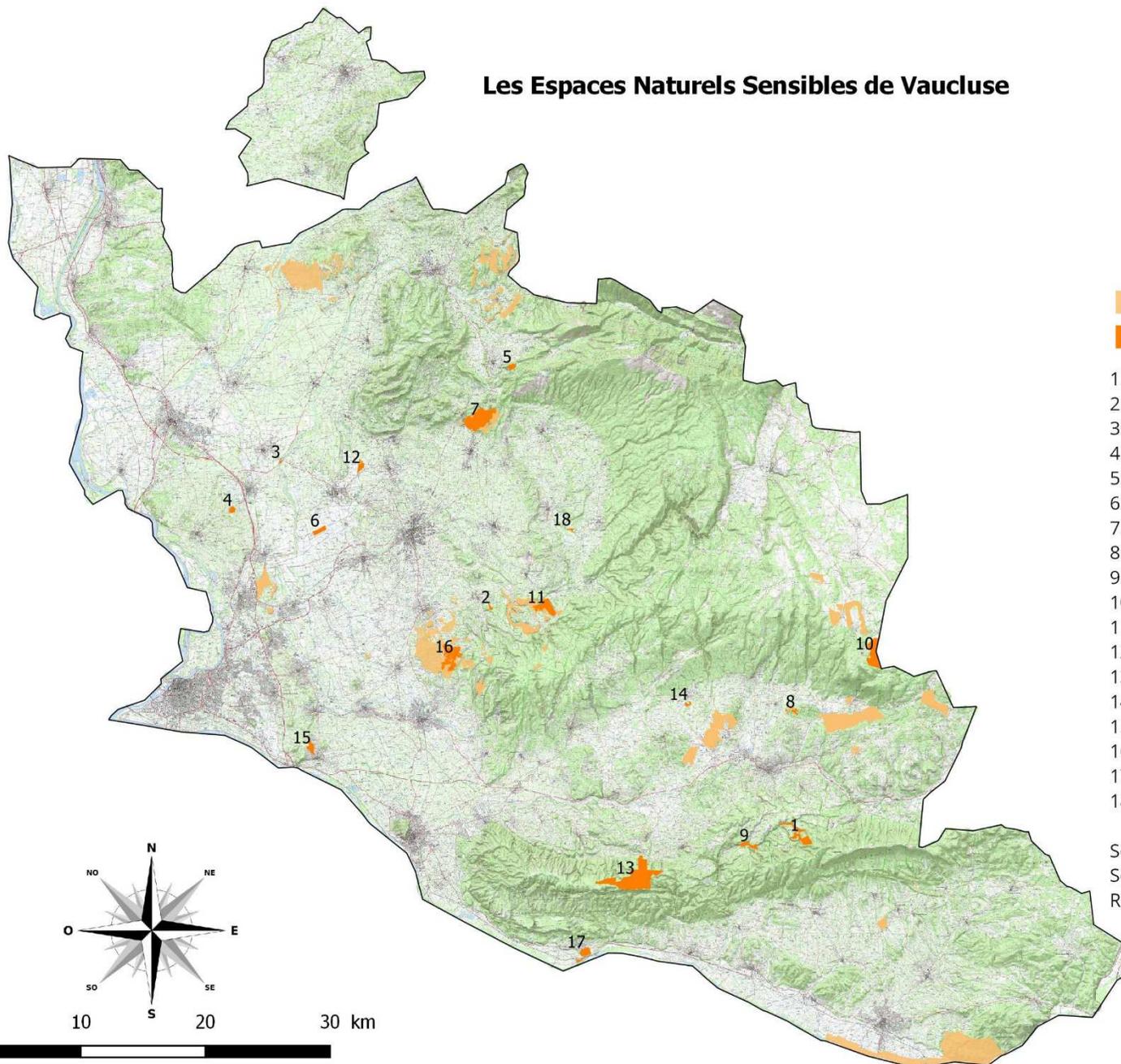
Le Conseil départemental mène une politique de préservation des milieux et d'acquisition de terrains au titre du droit de préemption. Ce droit s'exerce lors de la vente d'un bien. Il permet au Conseil départemental ou aux collectivités d'être prioritaires sur les acquisitions. Tout bien situé dans la zone de préemption fait l'objet d'une déclaration lors d'une procédure de vente. Le Conseil départemental ou les collectivités disposent alors d'un délai de 2 mois pour se positionner comme acquéreur au titre de ce droit de préemption.

Dans le cas des ENS, le titulaire du droit est le Conseil départemental. Il peut déléguer ce droit aux Communes, ou, notamment, à un syndicat mixte de Parc Naturel Régional.



Une zone de préemption est créée par délibération du Conseil départemental en accord avec les Communes concernées. Ce périmètre permet une veille foncière. Lorsqu'ils préemptent au titre des ENS, le Conseil départemental ou les collectivités s'engagent à gérer les milieux naturels afin de les protéger et de les valoriser, tout en les ouvrant au public. La zone de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS) est spécifique à la mise en œuvre de la politique ENS.

Les Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse



-  Zones de préemption
-  Espaces Naturels Sensibles

1. La forêt départementale de Sivergues (1991)
2. La forêt départementale de Venasque (1996)
3. L'arboretum départemental de Beauregard (2001)
4. L'Etang salé (2005)
5. La forêt départementale du Groseau (2005)
6. La zone humide des Confines (2006)
7. Les collines et lac du Paty (2009)
8. La colline de la Bruyère (2009)
9. Le vallon de l'Aiguebrun (2011)
10. La forêt de la Plate (2011)
11. La forêt de la Pérégrine et ravin du Défend (2011)
12. La zone humide de Belle-Ile (2012)
13. La forêt des cèdres du Petit Luberon (2012)
14. Les marnes aptiennes de la Tuilière (2012)
15. La colline de Piécaud (2013)
16. Les plâtrières (2014)
17. La Garrigue (2017)
18. Les mares de la Pavouyère (2017)

Sources :
Scan 1/25 000 © IGN
Réalisation LPO PACA (2018)

II – L'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

II-1 Une démarche concertée

Les objectifs préalables à la rédaction de ce document ont été clairement édictés en amont du processus :

- construire une feuille de route de l'institution, pour les prochaines années, en matière d'ENS et de biodiversité,
- permettre au Conseil départemental de se positionner auprès de ses partenaires dans le cadre de la mutualisation des politiques publiques de préservation des milieux naturels et des paysages,
- prendre davantage en compte la biodiversité dans l'ensemble des politiques départementales.

L'élaboration du SD ENS s'est appuyée sur une gouvernance spécifique avec un comité de pilotage et un comité technique. Les modalités d'animation de ce comité technique ont permis une réelle participation des parties prenantes mobilisées et une co-construction du schéma.

Afin de se situer au plus près des attentes du Conseil départemental, le Schéma des ENS est piloté par la Direction du Développement et des Solidarités Territoriales et le Service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement, service qui a pour mission de suivre la politique ENS & Biodiversité. Pour construire le Schéma, au-delà des rencontres collectives avec les gestionnaires et les propriétaires des ENS, le Conseil départemental a souhaité des approches individuelles. Cette démarche s'est concrétisée par des entretiens semi-directifs menés auprès de quatre structures partenaires : Office National des Forêts, Conservatoire des Espaces Naturels, Parc naturel Régional du Luberon et Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux. De plus, le processus d'élaboration du SD ENS s'est attaché à s'appuyer sur une réflexion transversale entre les différentes directions et services du Conseil départemental. Cette consultation a consisté en entretiens semi-directifs puis en participations des agents du Conseil départemental aux ateliers territoriaux. Ces rencontres ont permis d'identifier les ponts à construire pour enrichir les différentes stratégies sectorielles de cette collectivité au service d'une prise en compte globale des enjeux biodiversité et paysages du Vaucluse.

La construction du SD ENS, outre la clarification des zones à enjeux faunistiques, floristiques et en matière d'habitats naturels, a permis de mobiliser un réseau d'acteurs important autour de la mise en œuvre de cette politique.

Des ateliers territoriaux organisés dans le cadre de l'élaboration du SD ENS ont rassemblé 176 participants. Ces ateliers thématiques et territorialisés ont permis de recueillir l'expression des acteurs locaux autour de 5 dimensions :

1. Urbanité et activités de pleine nature (Le Pontet),
2. Biodiversité (Cheval-Blanc),
3. Paysages, petit patrimoine et géologie (Saint-Saturnin-lès-Apt),
4. Culture et éducation à l'environnement (Bédoin),
5. Zones humides (Sarrians).

11-2 Un état des lieux avec un diagnostic territorial des enjeux biodiversité

L'état des lieux a consisté principalement en un tri et une synthèse départementale sous le focus ENS des données existantes. Ce travail de diagnostic territorial préalable à l'élaboration du SD ENS a permis :

- **de compiler les données géo-référencées** existantes (floristiques, faunistiques, géologiques, périmètres de protection, d'inventaires, etc.) ;
- **d'identifier des sites d'intérêt écologiques** selon une méthodologie déjà approuvée dans le département des Alpes-Maritimes⁴. Ce travail s'est attaché à répondre à des problématiques d'identification et de hiérarchisation d'enjeux écologiques. Cette étude a permis de dresser l'état de la connaissance naturaliste du territoire de Vaucluse ;
- **de compiler les sites d'intérêt paysagers, sociétaux et écologiques** qui reposent davantage sur une approche « à dire d'experts ». Ces sites ont un intérêt certain pour le réseau des Espaces Naturels Sensibles mais ne peuvent se qualifier en termes de richesse écologique selon la méthode approuvée pour les Sites d'Intérêt Ecologique. Ce sont des sites avec différents enjeux paysagers, sociétaux, géologiques et écologiques identifiés selon des méthodologies locales ;
- **de réaliser des cartographies** des Espaces Naturels Sensibles existants, prioritaires (sites d'intérêt écologiques) et potentiels (sites d'intérêt paysagers, sociétaux et autres sites écologiques) ;
- **de décrire sous forme de fiches** chaque site déjà labellisé ENS par le Conseil départemental et d'identifier ses enjeux.

Pour la partie biodiversité, un travail de recherche des actions ou ambitions fixées dans d'autres départements a également été mené. Les éléments de ce diagnostic⁵ préalable viennent alimenter le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles qui explicite les critères relatifs à la politique départementale des ENS, les objectifs et les moyens d'intervention.

11-2.1 - Les sites d'intérêt écologique

La démarche repose sur la collecte et l'analyse des données naturalistes géolocalisées disponibles à l'échelle du département à partir desquelles une méthodologie de sélection est appliquée en fonction d'enjeux identifiés et des espèces d'intérêt sélectionnées. Les données naturalistes utilisées sont issues des bases de données publiques SILENE FLORE, SILENE FAUNE et de la base collaborative FAUNE-PACA sur la période 2002-2016.

Après analyse des groupes d'espèces référencés dans des bases de données à l'échelle du département, les taxons qui ont été retenus pour l'analyse sont :

- l'ensemble des vertébrés terrestres : oiseaux, mammifères dont les chiroptères intégrés dans les bases, amphibiens, reptiles ;
- pour les invertébrés : les rhopalocères et les odonates ;
- la flore vasculaire indigène.

Ce sont donc les taxons les plus représentatifs, en nombre de données existantes, qui ont servi à l'étude.

⁴ MEB et LPO PACA (2016) Comment localiser les sites à haut potentiel écologique et orienter la recherche de sites compensatoires ? Méthodologie de diagnostic territorial basée sur la répartition des espèces à enjeux, Les cahiers de BIODIV'2050 n°8, 76p.

⁵ LPO PACA (2017). Elaboration et rédaction du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse, Diagnostic territorial des enjeux biodiversité et Espaces Naturels Sensibles, 94p.

Taxons	Nombre d'espèces présentes dans le Vaucluse			Nombre de données naturalistes de référence		
	Total	Protégées	Inscrite sur LR régionale	Total	Protégées	Inscrite sur LR régionale
Amphibiens	9	9	2	4853	4853	284
Mammifères (hors chiroptères)	38	7	NA	12745	4233	NA
Chiroptères	24	24	NA	ND	ND	ND
Odonates	66	4	15	16546	385	1321
Oiseaux	294	237	57	417649	323112	33818
Oiseaux nicheurs	170	140	55	155351	118101	10916
Reptiles	20	19	8	4056	4056	803
Rhopalocères	149	6	8	21711	565	49
Flore	1865	93	133	338482	11029	8395

Tableau 1 : Nombre d'espèces présentes dans le Vaucluse et données naturalistes de référence (sources 2002-2017: Faune Paca ; Silène faune ; Silène flore). LR : Liste Rouge / NA : non applicable / ND : données non disponibles

Chaque taxon a ensuite été traité indépendamment suivant différents critères (statut de protection, liste rouge des espèces menacées, richesse spécifique) permettant de faire ressortir à l'échelle du département les mailles de 25 km² à plus forte richesse écologique (cf. figure 1).

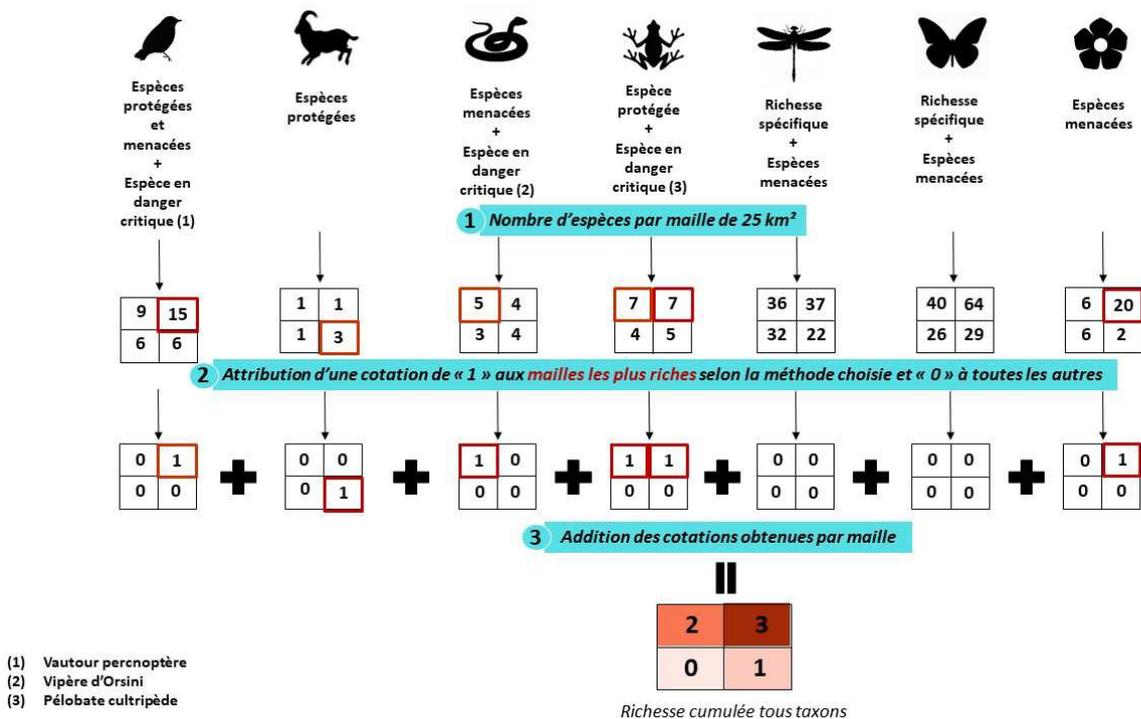


Figure 1 : Calcul de la richesse par maille tous taxons confondus

Ce maillage a finalement permis d'identifier **42 Sites d'Intérêt Écologique** catégorisés selon trois types de milieux :

- Zones Humides (ZH)
- Zones Naturelles – Subnaturelles (ZN_SN)
- Zones Agricoles (ZA)

Ces sites peuvent être qualifiés de « hot-spot » biodiversité selon la méthode définie. Parmi ces sites d'intérêt écologiques :

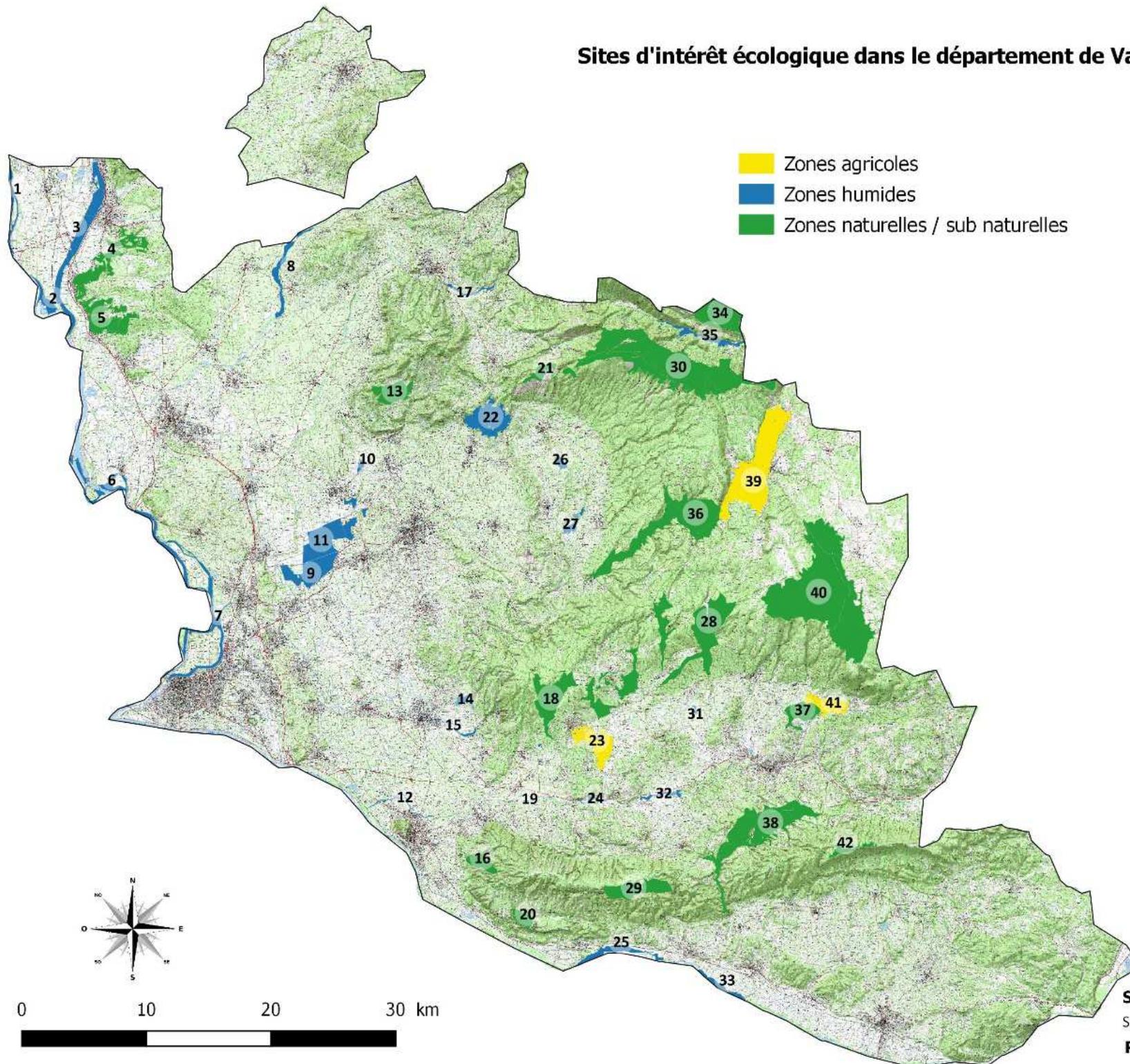
- 6 sont déjà labellisés Espaces Naturels Sensibles sur une partie et pourraient faire l'objet d'étude pour leur extension au regard des enjeux ;
- 8 bénéficient d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ;
- 1 est une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ;
- 2 sont intégrés dans la Réserve Nationale Géologique ;
- 1 est en site classé ;
- 23 sont des sites Natura 2000 (dont 11 sont identifiés comme Secteurs de Valeur Biologique Majeure par le PNR Luberon et 7 comme Zones d'Intérêt Biologique par le SMAEMV) ;
- Parmi ces sites, certains sont en cours de démarche pour être labellisés ENS : Gorges de la Veroncle à Gordes, Île Vielle à Mondragon ;
- 4 sites ne bénéficient d'aucune mesure de protection, ni réglementaire, ni contractuelle et pourraient faire l'objet d'études plus approfondies pour rejoindre éventuellement le réseau des Espaces Naturels Sensibles (site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques ou paysagères) : les collines de Mondragon, de Mornas, de Saumane et la Grande Isle sur la Sorgue.

Toutefois, malgré le développement de la connaissance naturaliste et les données accumulées année après année, il convient de constater une certaine hétérogénéité :

- **géographique** : des territoires peu attractifs pour les observateurs, en dehors de politiques publiques de conservation ou encore difficiles d'accès, restent peu connus d'un point de vue naturaliste (c'est le cas pour l'Enclave des Papes ou bien le sud-est du massif du Luberon) ;
- **qualitative** : même pour les zones faisant l'objet d'une forte pression de prospection, la qualité de la donnée varie en fonction du protocole utilisé (quand un protocole est appliqué), des conditions d'observation ou même de la compétence de l'observateur. Ce biais tend à s'estomper avec l'augmentation du nombre de données recueillies ;
- **taxonomique** : certains groupes faunistiques ou floristiques sont plus faciles à observer ou à déterminer, ou encore plus attractifs pour les observateurs. Ils font l'objet de nombreuses observations, études et publications, alors que d'autres sont largement ignorés. Les espèces protégées sont logiquement plus nombreuses parmi les groupes taxonomiques les plus étudiés.

La carte ci-après présente ainsi les 42 sites prioritaires au regard de la méthode appliquée : ce sont les hot-spot de biodiversité.

Sites d'intérêt écologique dans le département de Vaucluse



- Zones agricoles
- Zones humides
- Zones naturelles / sub naturelles

- 1 RHONE ILE DE LA DESIRADE
- 2 ILE VIEILLE
- 3 CANAL DE DONZERE MONDRAGON
- 4 COLLINES DE MONDRAGON
- 5 COLLINES DE MORNAS
- 6 RHONE CONFLUENCE CEZE
- 7 RHONE CONFLUENCE OUVEZE
- 8 AYGUES HAUTES RIVES
- 9 LES HERBAGES ST ALBERGATY
- 10 BELLE ILE
- 11 LES CONFINES
- 12 COULON AVAL
- 13 DENTELLES MONTMIRAIL
- 14 PENTES DE SAUMANE
- 15 SORGUE GRANDE ISLE
- 16 COMBE DE VIDAUQUE
- 17 OUVEZE
- 18 LES MOLLIARDS
- 19 LE PLAN
- 20 CRAU DES MAYORQUES
- 21 TETE DE L'EMINE
- 22 LAC DU PATY
- 23 PLAINE DE GORDES
- 24 CALAVON VIRGINIERE
- 25 DURANCE MERINDOL
- 26 LE PETIT DEFENDS
- 27 LA PAVOUYERE
- 28 COMBES MONTS DE VAUCLUSE
- 29 BAUME ROUSSE PORTALAS
- 30 MONT VENTOUX PELOUSES
- 31 LES GRES
- 32 CALAVON PONT JULIEN
- 33 DURANCE CONFLUENCE AIGUEBRUN
- 34 TOULOURENC AMONT
- 35 MONTAGNE DE GEINE
- 36 GORGES DE LA NESQUE
- 37 LA BRUYERE
- 38 CLAPAREDES AIGUEBRUN
- 39 VAL DE NESQUE
- 40 LAGARDE APT PLATEAU
- 41 PLAINE DE RUSTREL
- 42 CRETES GRAND LUBERON

Sources

Scan 1/25 000 IGN

Réalisation LPO PACA (2017)

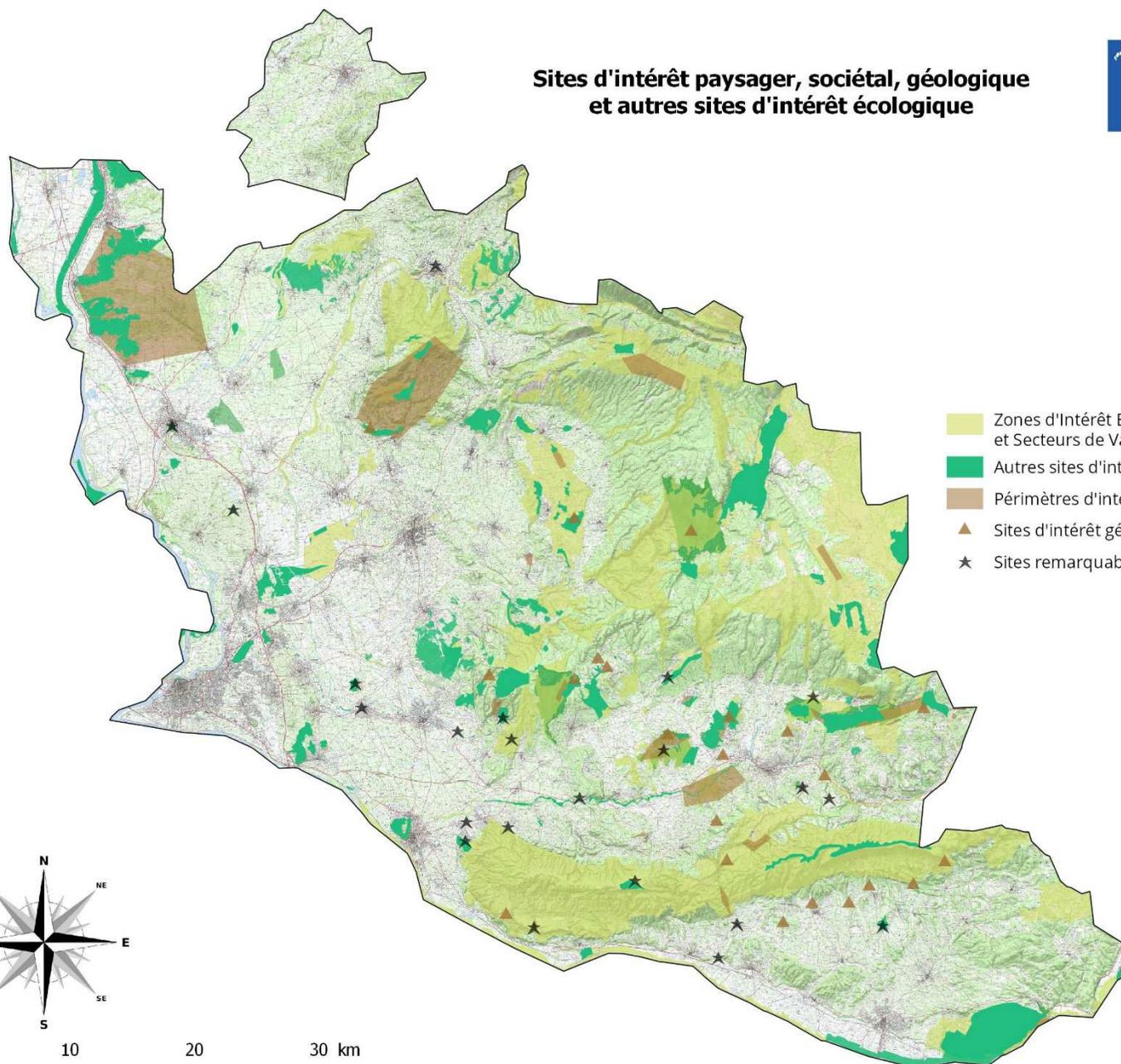
11-2.2 - Les sites d'intérêts paysager, sociétal, géologique et autres sites d'intérêt écologiques

Suite à l'identification des Sites d'Intérêt Ecologique, un recensement de sites d'intérêts paysager, sociétal, géologique et autres sites d'intérêt écologiques a été mené dans le but de compléter les lacunes liées au biais sus mentionnées. De plus, la richesse faunistique et floristique d'un site n'est pas le seul critère à prendre en compte pour la politique ENS : les paysages, la géologie, la fonctionnalité écologique, les valeurs sociales et culturelles entrent aussi en considération. Des études ont déjà été menées par différents acteurs du territoire dans le but de recenser de tels sites d'intérêt. Cette identification s'est appuyée sur les dix documents de référence suivants :

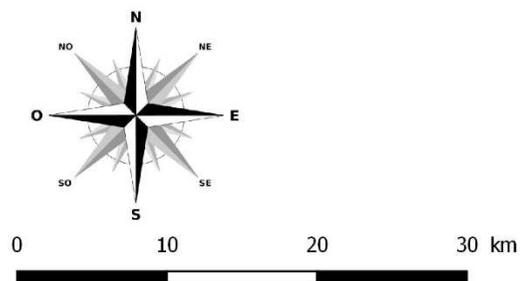
- Étude écologique des espaces naturels sensibles du Département de Vaucluse (bureau d'étude Carex, 1992)
- Inventaire des Secteurs d'Intérêt Biologique Majeur, charte objectif 2020 (PNRL, 2007) ;
- Inventaire des Zones d'Intérêt Biologique (SMAEMV, 2014) ;
- Inventaire départemental des Zones Humides (CEN PACA, 2013) ;
- Inventaire des zones à potentiel ENS (Conseil Départemental, 2007) ;
- Inventaire des zones menacées par la fragmentation et le mitage urbain (Conservatoire Botanique National Méditerranéen – CBNM, CEN PACA et Département de Vaucluse, groupe de travail 2008-2009) ;
- Inventaire des zones à potentiel ENS (données de l'étude précédente) croisées avec la Trame Verte et Bleue du Grand Avignon (Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), 2017) ;
- Atlas des Paysages de Vaucluse (Conseil Départemental, 2017) ;
- Inventaire National du Patrimoine Géologique (PNRL, 2017) ;
- Identification des gîtes à chiroptères (Groupe Chiroptères de Provence, 2017).

Des couches cartographiques ont été extraites de ces études et ont été compilées sous SIG QGis® afin de réaliser une cartographie présentant l'ensemble des sites à enjeux paysagers, sociétaux et écologiques dans le département. Cette cartographie a également été enrichie à partir des entretiens avec les gestionnaires d'espaces naturels et par les participants aux ateliers territoriaux qui ont pu proposer de nouveaux sites ; ces derniers confortant très souvent le listing établi par les précédentes études.

Sites d'intérêt paysager, sociétal, géologique et autres sites d'intérêt écologique



- Zones d'Intérêt Biologique (étude SMAEMV) et Secteurs de Valeur Biologique Majeure (étude PNRL)
- Autres sites d'intérêt écologique
- Périmètres d'intérêt géologique
- ▲ Sites d'intérêt géologique
- ★ Sites remarquables



Sources :
Scan 1 / 25000 © IGN
Réalisation LPO PACA 2018

Le territoire du Vaucluse est organisé autour de paysages emblématiques, contrastés, qui en font sa richesse et sa renommée au niveau national, voir international. Il se structure autour d'éléments phares qui mêlent des intérêts écologiques, paysagers, géologiques, et sociétaux.

Les principaux enjeux, qui doivent faire l'objet d'une politique volontariste du Conseil départemental, sont résumés ci-après :

- Limité à l'ouest par le Rhône et au sud par la Durance, affluent du Rhône, le département est notamment organisé autour de la présence de l'eau.
D'une part, le réseau hydrographique y est particulièrement dense et comprend notamment le réseau des Sorgues, alimenté par la résurgence renommée de Fontaine de Vaucluse, site classé, cœur de l'Opération Grand Site en cours. Ce réseau d'eau froide entraîne la présence d'une biodiversité particulière, inféodée à ces milieux, comme les prairies humides à orchidées ou les ripisylves.
Les rivières de l'Aygues, de l'Ouvèze et du Calavon, sont aussi des éléments patrimoniaux avec leurs zones humides annexes qui leur confèrent un intérêt écologique particulier : marais à enjeux avifaunistiques, mares à batraciens patrimoniaux, ...
Enfin, les deux grands fleuves, le Rhône et la Durance, sont aujourd'hui aménagés pour intégrer le risque inondations. Par leur présence imposante, ils constituent néanmoins des couloirs de migration pour un nombre important d'espèces d'oiseaux et conservent encore, des annexes humides et ripisylves intéressantes, sur certaines portions. On peut y trouver par exemple, des odonates patrimoniaux comme l'Agrion de Mercure.
- Les massifs montagneux, qui jalonnent le département sur sa partie Est, constituent des espaces plus secs, et tout aussi intéressants en terme de paysages et de biodiversité.
Ils sont majoritairement composés par les Dentelles de Montmirail, le Mont Ventoux classé réserve de biosphère de l'UNESCO, les Monts de Vaucluse et le massif du Luberon sur le territoire du PNR du Luberon.
Occupés par de la garrigue et de grands espaces boisés, ils peuvent aussi être exploités pour l'agriculture méditerranéenne.
Ces sites accueillent des oiseaux emblématiques, notamment, les grands rapaces, tels que le Vautour percnoptère ou l'Aigle de Bonelli. Ils sont aussi le lieu de développement d'une flore particulière et endémique, à l'image du Silène de Pétrarque au sommet du Mont Ventoux.
- La richesse géologique du territoire produit des paysages très particuliers, liés à l'histoire de l'exploitation industrielle de ces espaces.
En effet, on retrouve de nombreux sites à marnes, grès, gypses et ocres, anciennement exploités, qui présentent des faciès uniques, tel que le célèbre massif des Ocres à Roussillon. Dans les ocres, il est à noter que la préservation et la valorisation de ces paysages particuliers, font l'objet d'une démarche d'Opération Grand Site afin de cadrer la mise en tourisme de ces espaces.
Ce sont aussi des espaces propices à l'accueil de colonies de chauve-souris, qui peuvent venir s'y reproduire ou y passer l'hiver.

L'aboutissement de cette étude permet de connaître les sites à enjeux qui représentent aujourd'hui les richesses naturelles du département dans leur grande diversité et d'éventuellement accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles existant. À noter que la répartition géographique des sites sur le territoire départemental n'est aujourd'hui pas homogène : l'étude n'a notamment pas fait ressortir de sites dans le Nord Vaucluse. Ceci s'explique par un manque de connaissance sur certaines zones du département (Nord Vaucluse, Sud-Est du Luberon).

III – Le plan d’actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Dès 1990, avec l’acquisition et la gestion des sites départementaux, puis en 2003, avec sa charte de l’Environnement actant la mise en place d’un réseau ENS, le Conseil départemental de Vaucluse a mis en place une politique volontariste pour la préservation de la biodiversité et des paysages.

Cette politique est basée sur des partis pris clairs, qui sont aujourd’hui la base de ce Schéma Départemental des ENS :

- Les collectivités locales sont le relais, sur les territoires, de la politique du Conseil départemental en la matière, grâce à la mise en place d’un dispositif financier et technique adapté. Ces dernières peuvent être accompagnées de partenaires associatifs ou autres partenaires techniques pour la réalisation de leur action.
- Tous les territoires reçoivent la même attention, afin de mener une politique environnementale homogène et équitable, permettant de mettre en valeur de la même manière les richesses intrinsèques à chaque territoire.
- Le Conseil départemental souhaite s’engager pour la préservation de sa biodiversité et ses paysages, en centrant le cœur de son action sur les Espaces Naturels Sensibles, pour faire bénéficier de ces espaces de nature aux Vauclusiens en priorité, et à son public cible.

Le SD ENS s’articule autour de **3 axes stratégiques**, intégrant les choix réalisés par les élus pour la mise en place de cette politique départementale. Ces axes stratégiques, déclinés en **18 actions**, permettront de mettre en œuvre la politique pendant les 7 prochaines années, sur la période 2019-2025. A l’issue de cette période, une évaluation du plan d’actions mené permettra de réorienter la politique départementale relative à la biodiversité et aux paysages. Elle pourra ensuite être traduite dans un nouveau SD ENS.

3 axes stratégiques

7 objectifs et
18 actions

Axe 1

Positionner les espaces naturels au service des populations et des territoires

Objectif 1 : Favoriser l'appropriation de la biodiversité et des paysages par tous

Action 1 : Renforcer la communication

Action 2 : Intégrer la politique ENS dans les autres politiques territoriales

Objectif 2 : S'appuyer sur les ENS comme support d'activités

Action 3 : Développer un tourisme de nature basé sur le réseau des ENS

Action 4 : Accompagner un développement maîtrisé des activités de Pleine Nature

Action 5 : Placer les ENS comme sites pilotes en terme de relation nature/culture

Objectif 3 : Mobiliser les ENS comme vecteurs de cohésion sociale

Action 6 : Utiliser les ENS comme supports à destination des publics cibles du Département

Action 7 : Développer de nouvelles solidarités autour des ENS et de la biodiversité

Axe 2

Protéger les paysages et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux

Objectif 4 : Approfondir la connaissance du patrimoine naturel du Vaucluse

Action 8 : Compléter la connaissance du patrimoine naturel de Vaucluse

Action 9 : Coordonner l'acquisition de connaissances et le suivi sur les ENS

Objectif 5 : Assurer une protection foncière pour préserver les espaces remarquables ou menacés

Action 10 : Lancer une nouvelle dynamique de préemption au titre des ENS

Action 11 : Accompagner les partenaires pour une réelle cohérence foncière

Objectif 6 : Préserver la biodiversité et les paysages de Vaucluse

Action 12 : Accompagner et coordonner la gestion des ENS, mise en œuvre avec les partenaires locaux

Action 13 : Améliorer la gestion de la fréquentation en cohérence avec la sensibilité des milieux

Objectif 7 : Contribuer à la stratégie globale sur la biodiversité

Action 14 : Préserver la qualité des sites et des paysages

Action 15 : Accompagner un aménagement du territoire intégrant les espaces naturels et les paysages

Action 16 : Animer et soutenir les projets sur les sites naturels remarquables ou à enjeux

Axe 3

Piloter la mise en œuvre du SD ENS

Action 17 : Organiser et animer des instances chargées de suivre le projet et de le faire connaître

Action 18 : Suivre et évaluer le Schéma Départemental des ENS

III-1 Axe 1 : Positionner les espaces naturels au service des populations et des territoires

Les paysages et la biodiversité sont des atouts pour répondre aux enjeux de qualité de vie et d'attractivité de nos territoires. Faire connaître ces richesses est une priorité pour favoriser leur appropriation par les politiques locales. Elles constituent des supports d'activités de loisir ou économiques au service des populations et du développement des territoires.

Cet axe 1 participe à la mise en œuvre des objectifs « Structurer le tourisme en tant que filière forte », « Mettre en œuvre une stratégie culturelle et patrimoniale ambitieuse », « Promouvoir un Vaucluse connecté », « Accompagner les dynamiques solidaires de proximité » et « Mettre en place de nouvelles modalités de l'action collective » de la Stratégie Vaucluse 2025-2040.

III-1.1 Objectif 1 : Favoriser l'appropriation de la biodiversité et des paysages par tous

Le SD ENS conforte toute l'importance d'une politique décentralisée de protection de la biodiversité et des paysages, où le Vaucluse demeure un acteur volontaire, soucieux d'une conciliation harmonieuse entre préservation de l'environnement et développement durable des territoires. Pour décliner cette politique, le Conseil départemental s'appuie sur un partenariat avec les collectivités locales et les associations vauclusiennes. Le SD ENS 2019-2025 confirme cette posture en favorisant l'appropriation de la politique ENS au sein des autres politiques départementales mais également en lien avec les compétences des autres collectivités. Ce souci d'appropriation par le plus grand nombre nécessite un renfort de la communication visant à faire connaître cette politique et favoriser l'envie d'y contribuer.



Un agenda départemental de sorties nature

Chaque année, une centaine d'activités (ateliers, balades, bivouac, jeux de pistes, ateliers photos...), encadrées par des spécialistes éco-animateurs, sont proposées gratuitement au public. Ces animateurs partagent leur passion de la nature, leurs connaissances des sites, et leurs astuces pour observer la faune et la flore.

Photo : Visuel 2018 de l'agenda du département



Action 1 : Renforcer la communication

<p>CONSTAT</p>	<p>Dès 1990, le Conseil départemental de Vaucluse s'est engagé dans une politique en faveur des ENS. Différentes opérations de communication ont été menées afin d'informer et de sensibiliser à l'environnement, tant les collectivités locales partenaires, que le grand public. Le soutien aux partenaires proposé par le Conseil départemental mérite d'être mieux connu et valorisé. De plus, il manque des outils de communication adaptés aux cibles.</p> <p>Avec la décision de rédiger son Schéma Départemental des ENS pour la période 2019-2025, le Conseil départemental doit aujourd'hui se doter d'une réelle stratégie de communication à la fois départementale mais aussi en lien étroit avec celle de Vaucluse Provence Attractivité, afin de mieux diffuser les informations sur les ENS et ainsi mieux capter la population touristique intéressée par la découverte de l'environnement et des paysages du Vaucluse via les ENS.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer plus clairement sur l'action du Conseil départemental et de ses partenaires locaux, en terme de biodiversité et de paysages, auprès des vauclusiens et des publics cibles notamment. ▪ Porter à connaissance des acteurs potentiels du SD ENS les dispositifs d'aide mobilisables. ▪ Mettre en place un plan de communication, en accompagnement de la mise en œuvre du SD ENS, intégrant les nouvelles technologies. ▪ Mieux toucher la population touristique via Vaucluse Provence Attractivité et les OTI afin de renforcer la connaissance des ENS du Vaucluse.
<p>REALISATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser un évènement de lancement du SD ENS. ▪ Rédiger, en lien avec Vaucluse Provence Attractivité et la Direction de la Communication, un plan global de communication adapté aux enjeux des sites et déclinés selon les différents publics. ▪ Porter à connaissance des partenaires le nouveau dispositif financier lié à la mise en œuvre du SD ENS : organiser des rencontres avec les élus locaux, communiquer largement auprès des associations éligibles. ▪ En application du plan de communication, réaliser des outils de communication et y intégrer les nouvelles technologies : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaque de présentation de la politique ENS à destination des élus. ✓ Clip valorisation des espaces naturels du Département. ✓ Page internet dédié au SD ENS (sur le site du Conseil départemental et de Vaucluse Provence Attractivité). ✓ Outil numérique de découverte des espaces naturels. ✓ Exposition itinérante. ✓ Malle pédagogique à destination des publics cibles. ▪ Poursuivre la création annuelle et développer la diffusion du programme d'animations nature (y compris dans les documents de communication papiers de Vaucluse Provence Attractivité et des OTI). ▪ Des mutualisations sont à développer également avec les structures proposant déjà des sorties nature (ARPE / Chemins de la biodiversité, PNR / Chemins des Parcs, activités des associations et des conservatoires, programmes des Offices de Tourisme) afin d'optimiser la diffusion de l'information. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser (1 fois par an) et participer à des évènementiels sur les ENS ou en lien avec la thématique. ▪ Réaliser et mettre en œuvre un schéma signalétique directionnel afin d'obtenir un réseau de sites cohérents

PARTENAIRES	Communes Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Associations Offices de Tourisme Intercommunaux Vaucluse Provence Attractivité
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de communication rédigé (O/N) ▪ Nombre d'outils de communication produits ▪ Nombre d'événementiels réalisés ▪ Nombre d'élus rencontrés ▪ Nombre d'associations mobilisées ▪ Nombre de participants aux animations nature ▪ Fréquentation de la page ENS sur les sites Internet du Conseil départemental et de Vaucluse Provence Attractivité
FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 3 Action 6 Actions 14/15 Action 17

Action 2 : Intégrer la politique ENS dans les autres politiques territoriales

CONSTAT	La politique en matière de biodiversité et de paysages développée par le Conseil départemental de Vaucluse mérite d'être mieux prise en compte dans les différents schémas territoriaux. En effet, les particularités de ce département, ne pourront être préservées et valorisées qu'à condition d'une intégration à l'échelle locale notamment, et aussi d'une articulation avec les schémas de portée régionale ou supra.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les enjeux ENS dans les documents de planification des territoires (SCOT, PLU/PLUi, Charte de PNR, ...) et dans les documents stratégiques supra-départementaux (SRADDET, SDAGE, ...). ▪ Mobiliser les communes et EPCI pour une gestion active des ENS. ▪ Intégrer les enjeux biodiversité et paysages dans les autres politiques sectorielles du Conseil départemental (notamment via l'intégration dans les schémas thématiques, comme le Schéma vélo ou le Schéma Développement du Sport, ...).
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porter à connaissance le SD ENS des Communes et des EPCI, par des rencontres individuelles avec les élus, afin de mobiliser autour de l'acquisition et la gestion d'ENS. ▪ Sensibiliser les Communes et EPCI à la politique ENS lors du conventionnement pour le financement de l'acquisition ou la gestion des sites. ▪ Elaborer et signer des conventions d'objectifs avec les territoires de PNR pour articuler l'intervention de ces structures sur les ENS avec les autres partenaires locaux. ▪ Intégrer les enjeux des zones de préemption ENS et des ENS au sein des documents d'urbanisme, lors des porter à connaissance des PLU et des SCOT par le Conseil départemental. ▪ Assurer une présence du Conseil départemental dans les instances stratégiques (Comité Régional Biodiversité, Comité risques de la Région, ...) au niveau supra-départemental. ▪ Améliorer la prise en compte de la biodiversité et des paysages par les différents services du Département grâce à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise en place de journées de sensibilisation thématiques. ✓ L'association d'agents des autres services au forum annuel des ENS. ✓ Identifier et animer un groupe de travail « référents biodiversité et paysages ».
PARTENAIRES	Communes EPCI Région Agence de l'Eau ARB Parcs Naturels Régionaux
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'élus rencontrés ▪ Nombre d'avis donnés sur les documents de planification, intégrant les enjeux ENS ▪ Nombre de conventions signées avec les partenaires locaux
FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 1 Actions 14, 15 et 16

III-1.2 Objectif 2 : S'appuyer sur les ENS comme support d'activités

La demande sociale actuelle en matière de fréquentation de sites naturels, sources d'inspiration et de détente, est en pleine expansion. Ce développement des activités de nature ou dans la nature ne peut s'envisager que sous la forme d'une pratique maîtrisée et « soutenable » pour les milieux naturels.

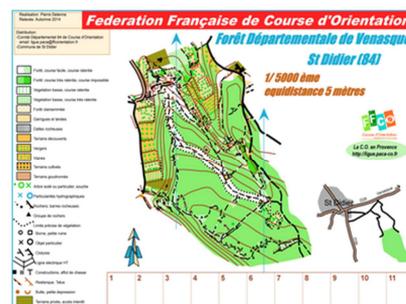
Au bénéfice de Vauclusiens ou de populations venues d'autres territoires, les ENS peuvent être supports d'activités sportives mais également intégrer une dimension culturelle spécifique à ce territoire. Le développement de ces activités dans les ENS devra nécessairement prendre en compte la sensibilité des milieux naturels et des espèces afin d'assurer la bonne préservation du patrimoine naturel. L'ouverture au public doit être modulée selon les enjeux identifiés.



Une forêt départementale adaptée pour organiser des courses d'orientation

En partenariat avec la Fédération Française de Courses d'Orientation et le Service départemental Sports et Education Populaire, un parcours d'orientation est à disposition des groupes et des classes sur la forêt départementale de Venasque - Saint Didier, labélisée ENS et gérée par le Conseil départemental.

Photo : document du parcours d'orientation



Action 3 : Développer un tourisme de nature basé sur le réseau des ENS

CONSTAT	<p>Les Espaces naturels et paysages emblématiques sont les vecteurs de nombreuses activités de découverte. L'offre y est peu structurée et incomplète.</p> <p>Certains sites, les plus emblématiques et les plus accessibles, sont très fréquentés. A l'inverse, d'autres mériteraient d'être mieux mis en valeur auprès du grand public.</p> <p>L'adéquation entre l'ouverture de ces espaces et leur sensibilité doit être expérimentée, en s'appuyant sur la diversité des ENS.</p> <p>Enfin, la promotion de ces sites ouverts au public est existante mais à intégrer dans une offre touristique départementale.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les ENS comme sites supports pour le développement d'une offre touristique de nature. ▪ Proposer une offre en accord avec la sensibilité des sites. ▪ Intégrer l'offre de découverte des ENS dans les circuits touristiques existants ou à créer (avec VPA et les OTI).
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'offre d'animations nature avec l'appui des structures animatrices sur les sites (associations, Fédérations chasse, ...) et développer des partenariats avec des guides nature. ▪ Formaliser un partenariat avec Vaucluse Provence Attractivité (VPA) pour intégrer l'offre de découverte des ENS dans les circuits touristiques et dans les documents et démarches de communication de l'agence. ▪ Poursuivre la création et la valorisation de parcours d'accès aux ENS et au sein des ENS via les modes de déplacements doux (voies cyclables, chemins de randonnée pédestre, ...). ▪ Tester des modes de découverte innovants au sein des ENS (géocaching, découverte numérique, ...) sur 3 sites pilotes. ▪ Participer aux rencontres de l'attractivité organisées par VPA (1 à 2 fois par an), pour une sensibilisation régulière des EPCI et des OTI aux ENS. ▪ Intégrer les ENS s'y prêtant dans la base de données touristiques APIDAE.
PARTENAIRES	<p>Associations Vaucluse Provence Attractivité Communes Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Etablissements Publics d'Intérêt Collectif Offices de tourisme intercommunaux Guides nature – Accompagnateurs Moyenne Montagne</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de circuits touristiques intégrant les ENS ▪ Nombre de chartes de fréquentation signées ▪ Nombre de sites ENS desservis par des modes d'accès doux ▪ Nombre de documents et/ou pages web de VPA et des OTI identifiant et valorisant les ENS
AUTRES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 1 Action 13</p>

Action 4 : Accompagner un développement maîtrisé des Activités de Pleine Nature

CONSTAT	<p>La pratique des activités de pleine nature (APN) est en plein essor, avec un besoin croissant d'accès à la nature. Les sites de pratiques sont ainsi, pour la plupart, des espaces naturels ruraux ou péri-urbains. Ces espaces sont aussi régulièrement utilisés pour des manifestations sportives.</p> <p>En parallèle, le Conseil départemental a l'obligation réglementaire d'aménager les ENS pour les ouvrir au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. En Vaucluse, ce sont donc les partenaires locaux, propriétaires et gestionnaires de ces ENS, qui doivent mettre en œuvre cette obligation.</p> <p>Les APN se pratiquent de manière organisée (via les fédérations ou associations) ou de manière individuelle ou encore avec un encadrement professionnel (entreprises, éducateurs sportifs). Elles ne sont pas toujours en adéquation avec la sensibilité des sites, notamment du fait d'une connaissance partielle des enjeux ou en raison du volume de pratiquants (ex : manifestation) ou encore de la nature même de l'activité (ex : érosion).</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les activités aux enjeux des sites pour limiter les conflits d'usage et préserver les milieux. ▪ Concevoir l'ouverture des ENS aux APN comme une opportunité de découverte de la biodiversité et des paysages tout en cadrant l'activité.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer à l'inscription au PDESI (Plan Départemental Sites et Itinéraires), des espaces et des cheminements au sein des ENS, lorsque les sites sont propices aux pratiques. ▪ Intervenir, sur invitation, lors de réunions de la Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatif aux APN (CDESI, 1 à 2 fois par an), afin de présenter le SD ENS et les sites labellisés, pour créer des liens avec les APN. ▪ Participer à la rédaction du volet environnemental du futur règlement d'inscription des Espaces Sites et Itinéraires (en application du PDESI), en intégrant les enjeux spécifiques des ENS, et à l'instruction des projets d'inscription des ESI au PDESI. ▪ Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides départementales à destination des associations sportives de développement d'APN (manifestations sportives notamment, aménagements de sites, ...). ▪ Intégrer un volet gestion des APN dans les plans de gestion des ENS. ▪ Travailler avec le CDOS et les comités départementaux d'APN pour proposer des formations à destination des participants sur la thématique biodiversité/paysages et intégrer le CDOS dans le forum annuel des ENS.
PARTENAIRES	<p>Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) Mouvements sportifs Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires Fédérations et associations en charge de l'organisation des APN, Communes Etablissements publics de coopération intercommunale</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficie et linéaire de sites en ENS concernés par la labellisation du PDESI ▪ Nombre de chartes labellisation PDESI intégrant les ENS ▪ Nombre de pratiquants d'APN sur les ENS ▪ Nombre de manifestations écoresponsables organisées sur les ENS
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 1 Action 3</p>

Action 5 : Placer les ENS comme sites pilotes en terme de relation nature/culture

CONSTAT	<p>Les sites naturels sont des sources d'inspiration pour la création culturelle et artistique.</p> <p>Les publics mobilisés par les actions culturelles peuvent être différents de ceux qui fréquentent les espaces naturels.</p> <p>De plus, les espaces de programmation culturelle sont souvent déconnectés des sites naturels et mériteraient d'être plus en lien.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner une vocation supplémentaire au réseau des ENS en permettant le développement d'actions culturelles ▪ Croiser les publics et obtenir une sensibilisation à l'environnement d'un plus grand nombre
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester, dans le respect des milieux, la réalisation d'actions culturelles pilotes sur les ENS, à raison de deux opérations pendant la mise en œuvre du SD ENS : land art, théâtre, musique, résidence d'artistes,.... ▪ Intégrer des animations culturelles au sein du programme d'animations nature (2 à 3 /an). ▪ Organiser des évènements au sein des bibliothèques du Département avec pour supports notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les ouvrages relatifs à l'environnement présents dans les bibliothèques ✓ L'exposition photographique de présentation des ENS ▪ Appliquer le principe d'éco-conditionnalité pour les manifestations culturelles, en intégrant le volet environnemental dans la charte signée par l'organisateur.
PARTENAIRES	<p>Bibliothèques du territoire</p> <p>Associations et structures culturelles</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations pilotes culturelles sur les ENS réalisées (0/1/2) ▪ Nombre d'animations culturelles intégrées dans le programme d'animations nature ▪ Nombre d'évènements liés à l'environnement réalisés dans les bibliothèques
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 1</p> <p>Action 4</p>

III-1.3 Objectif 3 : Mobiliser les ENS comme vecteur de cohésion sociale

La venue de tous les publics sur les Espaces Naturels Sensibles constitue l'un des enjeux de la politique départementale. Les ENS sont des lieux privilégiés (sentiers d'interprétation, animations nature) qui permettent de sensibiliser nos concitoyens à cette problématique essentielle qu'est la préservation de la biodiversité et des paysages.

Trois publics cibles sont identifiés par le Conseil départemental de Vaucluse en lien avec ses compétences :

- Les jeunes, notamment les collégiens,
- Le grand public,
- Les publics en insertion, handicapés et séniors.

Cette volonté d'ouverture sera mise en œuvre avec les autres services du Conseil départemental en charge de ces différents publics et pourra également s'appuyer sur des acteurs relais déjà impliqués en direction de ces populations.



La forêt des Cèdres du Petit Luberon, accessible à tous

Pour satisfaire le besoin d'accueil du public en toute saison, l'équipement pédagogique de cet ENS a été réfléchi afin de proposer une découverte de la nature pour tous les publics y compris les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, les Communes propriétaires se sont entendues pour embaucher un emploi aidé assurant l'accueil des publics et la gestion de la fréquentation.

Photo : Panneau pédagogique



Action 6 : Utiliser les ENS comme supports à destination des publics cibles du Département

<p>CONSTAT</p>	<p>L'accès à la nature n'est pas évident pour tous, par méconnaissance mais aussi par difficulté de s'y rendre et de l'interpréter (comment les parcourir, qu'y observer, qu'y ressentir, ... ?).</p> <p>Le Conseil départemental cible certains publics de manière prioritaire, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les collégiens, ▪ Les personnes en insertion, handicapées et seniors. <p>Les espaces naturels doivent participer à la mise en œuvre des politiques à destination de ces publics en tant que sites de détente mais aussi d'apprentissage, de sensibilisation, d'émotion,</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre accessibles les ENS à tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes en situation précaire. ▪ Se servir des ENS comme sites d'apprentissages pour les collégiens
<p>REALISATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer un volet accessibilité dans les plans de gestion des ENS. ▪ Réaliser un état des lieux sur l'accessibilité des ENS et programmer les travaux d'aménagement nécessaires à les rendre accessibles pour ceux qui s'y prêtent (pour tous types de handicaps), notamment en les labellisant « tourisme et handicap », à l'instar de ce qui existe déjà sur certains sites (Forêt des Cèdres, Étang salé et Arboretum de Beauregard). ▪ Réaliser des projets « nature et public empêché » sur les ENS en collaboration avec les structures en charge de ces publics et les associations d'éducation à l'environnement compétentes sur la thématique, via la mise en place de deux appels à projets sur les 7 ans. ▪ Poursuivre le projet annuel « escapades natures », dans le cadre des « escapades collégiennes », avec les collèges publics et privés du Vaucluse. Il s'agira de financer annuellement l'intervention de spécialistes sur sites et/ou en classes sur la thématique biodiversité/paysages. ▪ Réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement via les associations sportives collégiennes, en articulation avec le soutien apporté dans le cadre du schéma départemental de développement du sport. ▪ Développer et promouvoir les animations nature particulièrement adaptées au jeune public, au sein du programme annuel d'animations nature. ▪ Réaliser un état des lieux des modes d'accès aux ENS en transports en commun ou en mode de déplacements doux, produire et diffuser l'information.
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Structures prenant en charge le public souffrant de handicap et les seniors Associations d'éducation à l'environnement Collèges du Conseil départemental Espaces départementaux des Solidarités Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sites équipés d'aménagement aux publics en situation de handicap ▪ Appels à projets « nature et publics empêchés réalisés » (0/1/2) ▪ Nombre d'associations sportives collégiennes sensibilisées ▪ Nombre de classes de collèges ayant bénéficié du dispositif « escapades nature » ▪ Etude sur les modes d'accès aux ENS et sa promotion réalisée (O/N)

FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 1 Action 3 Action 4 Action 7
------------------------	--

Action 7 : Développer de nouvelles solidarités autour des ENS et de la biodiversité

CONSTAT	Les modes de vie actuels ne sont plus forcément propices à la création de liens sociaux. Les espaces de nature, si les conditions y sont créées, peuvent permettre de tisser ces liens, en étant des espaces de rencontre entre différents publics. Ils peuvent aussi participer à l'atténuation des discriminations en plaçant tous les visiteurs dans le même contexte de découverte et de ressenti.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre l'accès à la nature à des publics défavorisés et en marge. ▪ Rendre ces publics acteurs pour la nature. ▪ Créer les conditions de croisement des publics sur les ENS.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter et diffuser activement le programme d'animations nature vers les structures en charge des publics défavorisés. ▪ Réaliser des chantiers d'insertion sur les ENS départementaux avec les associations financées par le Conseil départemental (1 chantier par an sur 2020-2025). ▪ Inciter les gestionnaires à travailler avec des chantiers d'insertion, par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réalisation et la diffusion d'un catalogue d'entreprises d'insertion. ✓ la valorisation des financements attribués pour la gestion en cas de prestations réalisées par un chantier d'insertion. ▪ Rédiger une information relative aux différents modes d'accès aux ENS, dans le programme d'animations nature (se baser sur les résultats de l'étude menée dans le cadre de l'action 6).
PARTENAIRES	<p>Espaces départementaux des Solidarités Centres sociaux éducatifs Associations en charge d'insertion Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'associations d'insertion ayant réalisé des actions sur les ENS ▪ Catalogue des entreprises d'insertion réalisé (O/N) ▪ Intégration des chantiers d'insertion dans le dispositif d'aides financières aux gestionnaires d'ENS (O/N) ▪ Nombre de gestionnaires ayant mobilisé les chantiers d'insertion
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 1 Action 6</p>

III-2 Axe 2 : Protéger les paysages et la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux

La stratégie du Conseil départemental en matière de préservation de la biodiversité et des paysages s'appuie principalement sur les sites labellisés Espaces Naturels Sensibles. Son action porte à la fois sur le volet connaissance, sur le foncier et sur l'appui aux propriétaires et gestionnaires des ENS. L'efficacité de son action repose également sur sa contribution aux stratégies globales, à l'échelle de son territoire, visant à préserver les milieux et les espèces à fort enjeu.

Cet axe 2 participe à la mise en œuvre des objectifs « Préserver durablement les ressources du Vaucluse », « Accompagner les stratégies de proximité » et « Mettre en place de nouvelles modalités de l'action collective » de la Stratégie Vaucluse 2025-2040.

III-2.1 Objectif 4 : Approfondir la connaissance du patrimoine naturel du Vaucluse

« *On ne protège bien que ce que l'on connaît* » : la connaissance est nécessaire pour éclairer tous les arbitrages, à tous les stades de la mise en œuvre d'une politique de long terme. Une action adaptée, efficace, réactive, nécessite une bonne appréhension préalable des enjeux et du contexte, un suivi continu de son avancement et de ses résultats, une évaluation périodique de son efficacité. Les instruments et démarches de connaissance sont donc majeurs dans la conduite de toute politique, particulièrement dans un domaine aussi complexe que celui de la gestion des espaces naturels.

Il s'agit donc de parfaire les connaissances sur :

- la faune, la flore, la géologie et les habitats naturels vauclusiens pour mettre en lumière un patrimoine commun et unique ;
- la fonctionnalité des milieux naturels (hydrologie ou pédologie dans le cas des zones humides par exemple) en définissant des indicateurs ;
- les menaces, la vulnérabilité, la sensibilité pour définir les enjeux de préservation et déterminer des priorités d'intervention adaptées et pertinentes ;
- suivre l'évolution du patrimoine pour évaluer l'efficacité de la gestion et procéder à un ajustement continu.

Tels sont les enjeux que poursuit le Conseil départemental, avec les acteurs de l'environnement, pour mieux protéger ce patrimoine naturel et le faire découvrir.



Une plante menacée et surveillée !

Au vu de ses exigences écologiques, la Garidelle fausse nigelle cumule les statuts : elle est **protégée à l'échelle nationale et régionale**, elle est inscrite « **En danger** » sur la liste rouge régionale de PACA et est considérée comme **espèce déterminante ZNIEFF dans la région PACA**. Présente sur l'ENS de Mérindol, cette espèce bénéficie d'un suivi dans le cadre de la gestion de ce site.

Photo : Garidelle fausse nigelle © J-C. Arnoux



Action 8 : Compléter la connaissance du patrimoine naturel de Vaucluse

CONSTAT	<p>Le Vaucluse offre un patrimoine écologique, paysager et géologique extrêmement riche et diversifié.</p> <p>On dispose sur certains secteurs d'un niveau de connaissances très élevé (sur les territoires du PNR du Luberon et celui du projet de PNR Mont Ventoux), alors que d'autres sont très peu prospectés (Enclaves des Papes, extrême sud-est du Vaucluse).</p> <p>La préservation de ce patrimoine exceptionnel passe avant tout par une meilleure connaissance sur les ENS, et aussi sur le reste du territoire (dynamique des populations, corridors écologiques, ...).</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les connaissances naturalistes sur les ENS existants ▪ Acquérir des connaissances dans les zones d'ombres identifiées dans le diagnostic du SD ENS afin d'avoir un niveau de connaissance à l'échelle vauclusienne ▪ S'engager pour la préservation des espèces et milieux à enjeux et menacés du patrimoine vauclusien
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'accompagnement financier des gestionnaires pour la collecte de données naturalistes en vue du suivi des sites (protocoles de suivi, méthodes d'évaluation de l'état de conservation, ...). ▪ Réaliser des inventaires naturalistes dans les zones d'ombres identifiées dans le diagnostic du SD ENS. ▪ Etablir une liste des espèces et des milieux naturels à enjeux pour le département de Vaucluse. ▪ Proposer les ENS comme sites de recherches et d'expérimentations scientifiques sur des thématiques nouvelles (changement climatique, lien homme-nature, rôle écosystémique, ...).
PARTENAIRES	<p>Communes Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Associations naturalistes et environnementales Office National des Forêts Conseil Régional et ARPE Etat (DREAL PACA, AFB)</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant dédié aux programmes espèces/milieux naturels ▪ Inventaires naturalistes réalisés dans toutes les zones d'ombre (O/N) ▪ Liste des espèces et milieux à enjeux pour le Vaucluse établie (O/N) ▪ Nombre de sites concernés par un suivi régulier du volet naturaliste
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 9 Action 16</p>

Action 9 : Coordonner l'acquisition de connaissances et le suivi sur les ENS

CONSTAT	La connaissance naturaliste sur les ENS est hétérogène selon les sites, et selon les propriétaires/gestionnaires de ces sites. Cette connaissance doit être mieux organisée et plus systématique. Cela permettra de mettre en place une gestion adaptée, et un suivi de l'efficacité de cette gestion des ENS, dont l'une des vocations est la préservation de la biodiversité. Le Conseil départemental de Vaucluse a aussi un retour insuffisant sur les données collectées sur les ENS.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'organisation de la collecte des données sur les ENS. ▪ Mutualiser et porter à connaissance des acteurs locaux les informations relatives au patrimoine naturel sur les ENS. ▪ Mettre en lien les résultats des suivis naturalistes et la gestion des sites.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un cahier des charges commun sur la méthode de collecte des données naturalistes sur les ENS et le format de rendu conforme aux exigences nationales. ▪ Intégrer un volet transmission des données naturalistes collectées, entre territoires de PNR et Conseil départemental de Vaucluse, dans les conventions existantes. ▪ Accompagner les gestionnaires d'ENS pour répondre à des appels à projets leur permettant de cofinancer l'amélioration et l'organisation des connaissances (ex : Atlas communaux de la Biodiversité). ▪ Poursuivre et améliorer l'alimentation des bases de données publiques naturalistes et observatoires existants et confortés : SILENE FAUNE, SILENE FLORE, Observatoire Régional de la Biodiversité, ... ▪ Réaliser et diffuser un état des lieux des suivis naturalistes et un bilan au bout des 7 années d'application du schéma des ENS. ▪ Réaliser un porter à connaissance des données liées au patrimoine naturel, via un/des outils innovants réalisés dans le cadre du plan de communication.
PARTENAIRES	Communes Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Parcs Naturels Régionaux Associations naturalistes, Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles Office National des Forêts Conseil Régional et ARPE Etat (AFB,DREAL)
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction du cahier des charges « collecte, organisation et diffusion de la donnée » réalisée (O/N) ▪ Nombre de Communes/EPCI accompagnés dans la réponse aux appels à projets ▪ Réalisation du bilan naturaliste en 2025 (O/N)
FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 1 Action 8

III-2.2 Objectif 5 : Assurer une protection foncière pour préserver les espaces remarquables ou menacés

La maîtrise foncière est un pilier particulièrement puissant de la préservation durable des milieux naturels. C'est un axe important de la politique ENS. La maîtrise foncière permet de garantir l'usage des sols et le devenir des habitats remarquables du département. Elle nécessite d'anticiper les menaces par une vision prospective sur l'évolution de l'occupation du sol. La maîtrise foncière requiert un important travail d'animation, de négociation, de coordination et de mobilisation des porteurs de projets. Cette dimension touche parfois aux intérêts privés et nécessite une discussion avec les propriétaires, une préparation en amont, un travail en partenariat et une concertation avec les différents acteurs concernés.



Un nouveau projet d'ENS multi-sites « OSGAR »

Le SMAEMV et le Conseil départemental de Vaucluse ont sensibilisé les Communes pour proposer la mise en place d'un ENS à travers le projet Ogres, Sables, Gypses, Argiles des piémonts sud du Ventoux. Le SMAEMV réalise un diagnostic global des sites potentiels pour prioriser la stratégie foncière à mettre en place à travers les zones de préemption.

Photo : crapaud calamite © David Tatin - Orbisterre



Action 10 : Lancer une nouvelle dynamique de préemption au titre des ENS

CONSTAT	<p>Le diagnostic des enjeux écologiques, paysagers et géologiques, réalisé dans le cadre du présent schéma, met en lumière de nouveaux sites et espaces à intégrer dans la politique ENS.</p> <p>Ces sites doivent être encore analysés afin de faire ressortir les sites à enjeux prioritaires en termes d'acquisition, à l'échelle départementale.</p> <p>La politique actuelle de préemption peut être redynamisée, en intégrant notamment ces zonages renouvelés.</p> <p>Par ailleurs des zonages de préemption anciens n'ont plus lieu d'être en raison de l'atteinte d'objectifs ou d'évolution du foncier.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les nouvelles données dans les zones de préemption. ▪ Toiletter les anciennes zones de préemption des ENS du Conseil départemental de Vaucluse. ▪ Inciter à mettre en œuvre l'outil de préemption au titre des ENS
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer des nouveaux zonages de préemption ENS intégrant les enjeux identifiés dans le schéma, notamment des zones péri-urbaines et/ou agricoles. ▪ Soumettre aux élus des Communes et intercommunalités concernées ces nouveaux zonages et l'outil de préemption, par des rencontres individuelles. ▪ Rédiger un document d'explication sur la préemption au titre des ENS à l'attention des élus. ▪ Intégrer ces nouvelles zones objectifs dans les documents de planification cohérents en termes d'échelle (SCOT, PLU/futurs PLUi, charte de PNR) lorsque le Conseil départemental est sollicité pour avis ▪ Instituer, comme le prévoit la loi (Code de l'urbanisme), la substitution/délégation du droit de préemption ENS aux EPCI ayant vocation ou aux PNR. Intégrer cette possibilité dans le futur dispositif de préemption. ▪ Proposer des mesures de protection complémentaires au droit de préemption ENS : régime forestier pour les forêts communales, APPB, RNR, site classé/inscrit, ... ▪ Proposer un outil de dématérialisation des DIA complet. ▪ Articuler le dispositif de préemption foncière lié aux ENS, avec les périmètres d'aménagement foncier (PAEN, CFL, ZAP, ...) portés par le Conseil départemental.
PARTENAIRES	<p>Communes Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Etat (DREAL, DDT, ...)</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte des enjeux prioritaires réalisée (O/N) ▪ Dispositif de préemption révisé ▪ Nombre de communes et EPCI sensibilisés au nouveau dispositif ▪ Nombre de documents de planification intégrant les zonages de préemption ENS
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 11</p>

Action 11 : Accompagner les partenaires pour une réelle cohérence foncière

CONSTAT	<p>Le Conseil départemental de Vaucluse a fait le choix de travailler avec ses partenaires (communes et leurs groupements y ayant vocation) pour la mise en œuvre de sa politique d'acquisition d'ENS.</p> <p>En dépit d'une incitation financière forte pour favoriser l'acquisition de parcelles à enjeux biodiversité/paysages ayant vocation de recevoir du public, les acquisitions sont freinées par le manque de moyens d'animation pour mobiliser ce foncier et concrétiser les acquisitions.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter le réseau de sites maîtrisés foncièrement pour la préservation de la biodiversité, des paysages et l'ouverture aux visiteurs. ▪ Renforcer l'accompagnement des partenaires locaux (communes, EPCI et syndicats mixtes de rivières/bassins versants ou de PNR), pour l'acquisition de parcelles dans le cadre du dispositif ENS.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dédier une animation foncière pour favoriser l'achat et la gestion d'unités cohérentes dans les sites ayant déjà un gestionnaire ou dans les zones de préemption ENS et ENS potentiels. ▪ Intégrer un volet animation foncière dans le cahier des charges des plans de gestion des ENS, lorsque cela est pertinent. ▪ Revoir le dispositif d'accompagnement financier pour l'acquisition de parcelles ENS en intégrant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une adaptation des aides selon les enjeux du site et la cohérence foncière de l'achat (jusqu'à 80% maximum). ✓ Tous les frais liés à l'achat de parcelles (frais de notaires, indemnités éventuelles aux occupants, bornage...). ✓ Un volet animation foncière en amont de l'achat qui pourrait être financé. ▪ Mettre en œuvre les actions foncières prévues dans les plans d'aménagement des ENS départementaux (forêts départementales). ▪ Organiser et animer un groupe de travail lié au foncier afin de mutualiser les expériences, faciliter les procédures et mieux cibler les besoins en terme d'accompagnement des partenaires locaux (démarches notariales, mise en place de mesures compensatoires, ...). ▪ Articuler la stratégie foncière avec les politiques foncières menées par d'autres acteurs engagés dans ce domaine tels que la SAFER, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et potentiellement la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ▪ Mettre en place un outil de suivi dématérialisé des transactions immobilières dans les ZP (à intégrer dans le cadre de la procédure de dématérialisation des DIA).
PARTENAIRES	<p>Communes, EPCI SAFER Agence de l'Eau Conseil régional AURAV Gestionnaires de sites Natura 2000 CAUE...</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision du dispositif foncier lié aux ENS (O/N) ▪ Nombre de plans de gestion intégrant le volet foncier ▪ Superficie acquise au titre des ENS ▪ Outil de suivi du dispositif créé (O/N)
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 10</p>

III-2.3 Objectif 6 : Préserver la biodiversité et les paysages vauclusiens

Associations, collectivités locales, établissements publics, entreprises, nombreuses sont les structures intervenant pour préserver la biodiversité. Qu'elles soient propriétaires, gestionnaires de sites ou utilisatrices, elles interviennent souvent sur des milieux naturels comparables et rencontrent des problématiques similaires (améliorer les connaissances, mettre en place des suivis protocolés, mettre en œuvre des actions de gestion, canaliser la fréquentation, etc.). Établis sur chaque Espace Naturel Sensible, les plans de gestion pluriannuels constituent des documents de référence qui dressent un état des lieux, fixent le devenir des sites et définissent les objectifs d'intervention. Ils sont systématiquement mis en place sur chaque site avant l'aménagement et l'ouverture au public. L'enjeu est donc de formaliser la gestion des ENS par un appui méthodologique.



Ouvrir au public tout en préservant la biodiversité

L'enjeu des Espaces Naturels Sensibles est de permettre la protection d'un milieu et de ses espèces tout en y accueillant du public. L'ENS de la Bruyère à Villars, au cœur de l'Opération Grand Site des Ocre du Luberon, est un site fréquenté du public qui abrite pourtant des espèces menacées telles que des chauves-souris. Le plan de gestion doit prendre en compte le risque de dérangement par la fréquentation et limiter l'accès à certaines zones afin ne pas mettre en péril certaines espèces !

Photo : Petit rhinolophe (source LPO)



Action 12 : Accompagner et coordonner la gestion des ENS, mise en œuvre avec les partenaires locaux

CONSTAT	<p>Les ENS, une fois labellisés, n'ont pas le même niveau de gestion et de suivi, en fonction des moyens et contraintes des propriétaires, ceci malgré le cadre posé et les engagements pris (convention, charte des ENS). La stratégie départementale et globale de gestion de ces sites doit être poursuivie avec une implication plus forte de la part du Conseil départemental et des partenaires locaux pour assurer le suivi des actions programmées.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser une gestion mutualisée sur les ENS et entre les sites labellisés. ▪ Mettre à jour la politique départementale ENS en précisant la labellisation ENS, le dispositif d'aides financières et la gouvernance des sites.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser la politique départementale des ENS, en rédigeant notamment une charte de labellisation ENS : <ul style="list-style-type: none"> ✓ signée par les gestionnaires au moment de la labellisation. ✓ valable pendant une durée déterminée. ✓ qui fera l'objet d'un bilan-évaluation pour le renouvellement ou non de la labellisation. ▪ Revoir le dispositif d'accompagnement pour la gestion des sites labellisés ENS en intégrant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une modulation des aides selon les enjeux et le type de site. ✓ Un appui du Conseil départemental dans les actions de gestion. ✓ Un accompagnement du Conseil départemental pour les actions de suivis naturalistes, via la mise en place de conventions propriétaire-Conseil départemental permettant de confier la réalisation des suivis à des associations naturalistes. ▪ Etablir un cahier des charges des plans de gestion à mettre en œuvre sur les ENS, il pourra se baser sur celui proposé par l'Agence Française de la Biodiversité (volet obligatoire sur l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel et un suivi-évaluation). En forêt communale ou dans un site Natura 2000, les plans d'aménagement, les documents d'objectifs pourront être adaptés pour intégrer le plan de gestion ENS (un seul document de gestion intégrée). ▪ Formaliser la composition des comités de sites propres à chaque ENS, y compris sur les propriétés départementales (gestionnaire, Conseil départemental, acteurs du site, financeurs), et veiller à une réunion annuelle régulière de ce comité pour le suivi et l'évaluation de la gestion du site. ▪ Créer et animer un réseau de gestionnaires des ENS vauclusiens : organisation de journées thématiques (zones humides, forêts, rivières et inondations, ...), bilan annuel de la gestion des ENS, plateforme d'échanges de données et d'expériences, visites sur le terrain, production de guides thématiques,
PARTENAIRES	<p>Communes Etablissements publics de coopération intercommunale Associations naturalistes Office National des Forêts Usagers des sites CAUE Conseil Régional et ARPE</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif ENS révisé (O/N) ▪ Nombre de comité de sites réunis ▪ Réseau des gestionnaires d'ENS mis en place (O/N) ▪ Cahier des charges pour les plans de gestion établi (O/N)
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Actions 10 et 11 Actions 13 et 14</p>

Action 13 : Améliorer la gestion de la fréquentation en cohérence avec la sensibilité des milieux

CONSTAT	<p>Le Vaucluse offre un terrain privilégié pour les sports et loisirs en espaces naturels.</p> <p>La cohabitation entre ces différents usages est à organiser, ainsi que l'impact de ces activités sur les milieux.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les problématiques de fréquentation sur les ENS. ▪ Proposer des outils permettant de concilier usages et préservation des sites.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et mettre en œuvre des outils de gestion de la fréquentation : règlement d'usage des sites, livrets de sensibilisation, signalétique adaptée, ... ▪ Mettre en place des outils de comptage de la fréquentation sur les ENS et analyser ces données dans le cadre du suivi du plan de gestion. ▪ Proposer aux propriétaires des arrêtés réglementant la fréquentation, sur les sites les plus sensibles (faire appel à un appui juridique) et accompagner les communes dans la mise en place de systèmes de surveillance sur les sites.
PARTENAIRES	<p>Communes et police</p> <p>Etablissements publics de coopération intercommunale</p> <p>Etat (services, gendarmerie)</p> <p>Usagers</p> <p>Mouvement sportif</p> <p>Commission Départementale des Espaces Sites et itinéraires</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de sites équipés de systèmes de comptage de la fréquentation ▪ Nombre de sites faisant l'objet d'un règlement d'usage ▪ Montant dédié à financer la surveillance des sites
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Actions 4 et 5</p> <p>Action 12</p>

Action 14 : Préserver la qualité des sites et des paysages

CONSTAT	<p>Le réseau d'ENS se situe au sein d'un territoire aux sites et aux paysages très riches. Ces espaces peuvent être menacés par la banalisation des paysages mais aussi par une fréquentation accrue.</p> <p>En préservant ces espaces emblématiques vaclusiens, on préserve aussi l'esprit des lieux de ce territoire, et ses pépites. L'attractivité de Vaucluse, par la qualité de ses composantes, en est renforcée.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver la qualité des paysages du territoire ▪ Conforter l'identité du Vaucluse en s'appuyant sur un réseau de sites emblématiques
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les territoires portant des démarches paysagères (plans ou chartes paysagères, observatoire photographiques des paysages, ...) ou de Grands Sites en projet. ▪ Réaliser des travaux intégrés dans les programmes d'Opérations Grands Sites (Fontaine de Vaucluse, Massif des Ocres), et sur les autres sites emblématiques du territoire ; ▪ Réaliser les travaux de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux. ▪ Mettre en place et animer un réseau départemental des Grands Sites en projet et sites emblématiques : réunions d'échange régulières, journées de formations, visites de terrain, ▪ Adhérer au Réseau des Grands Sites de France pour trouver les ressources nécessaires à la création d'un réseau départemental innovant autour des paysages emblématiques. ▪ Mobiliser le Fond Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie (FDACV) pour le petit patrimoine paysager situé en espaces naturels. ▪ Proposer un dispositif d'accompagnement des projets de préservation des sites et paysages remarquables périurbains très fréquentés (colline Saint Jacques à Cavaillon, site troglodyte du Barry à Bollène,)
PARTENAIRES	<p>CAUE</p> <p>Etablissements Publics de Coopération Intercommunale</p> <p>Réseau des Grands Sites de France</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires portant des projets paysagers ou d'OGS soutenus ▪ Réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage CD84 dans le cadre de l'OGS Fontaine de Vaucluse (O/N) ▪ Réalisation des travaux de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux (O/N) ▪ Mise en place du réseau départemental des sites et paysages (O/N) ▪ Intégration du département au RGSF (O/N)
FICHES ACTIONS EN LIEN	Fiche action 13

III-2.4 Objectif 7 : Contribuer à la stratégie globale sur la biodiversité

Le Conseil départemental doit répondre à de nouveaux enjeux de développement de territoire à travers les lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM, 2014), et portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe, 2015). La compétence biodiversité à l'échelle d'un Département se concrétise essentiellement à travers la politique Espaces Naturels Sensibles. Cependant, des politiques volontaristes en faveur de la biodiversité peuvent être mises en place dans les autres compétences. Le Conseil départemental de Vaucluse souhaite s'engager pour contribuer aux stratégies globales pour la biodiversité. Le SDENS alimentera la stratégie Vaucluse 2025/2040 du Département mais pourra également contribuer aux stratégies régionale et nationale, voire européenne, en matière de biodiversité.



Accompagner les Plans Nationaux d'Actions d'espèces menacées

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Le Conseil départemental peut avoir un rôle pour préserver des espèces menacées.

En savoir plus : inpn.mnhn.fr

Photo : Vautour percnoptère © Dimitri Margueirat



Action 15 : Accompagner un aménagement du territoire intégrant les espaces naturels et les paysages

CONSTAT	<p>Les espaces naturels et agricoles sont mobilisés pour répondre à une demande croissante de développement d'activités humaines.</p> <p>S'il est évidemment nécessaire de répondre à ce besoin, il est important d'intégrer, dès la conception des projets, la dimension environnementale.</p> <p>Pour cela, le Conseil départemental a mis en place une politique de soutien aux territoires, via ses dispositifs « Favoriser la nature en ville » et « Gestion intégrée des cours d'eau et prévention des risques d'inondation », menant des projets d'aménagement concourant à leur préservation.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connaissance et l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. ▪ Se montrer exemplaire dans la mise en œuvre des projets portés par le Conseil départemental. ▪ Poursuivre l'engagement du Conseil départemental en matière de politiques d'accompagnement de développement durable des territoires.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les agents routiers à la biodiversité (organisation de journées thématiques) et mettre en place un suivi des collisions sur la faune sauvage. ▪ Réaliser les travaux de continuité écologique sur les ouvrages départementaux terrestres et aquatiques. ▪ Poursuivre et valoriser les démarches d'intégration de l'environnement dans la conception et l'entretien du réseau routier départemental : accompagnement des pratiques de désherbage durable, plantations d'alignement et d'aires de repos. ▪ Maintenir et mieux valoriser le dispositif de soutien aux territoires en charge de la gestion raisonnée des rivières et de prévention du risque inondations. ▪ Pérenniser le dispositif d'aides aux collectivités pour favoriser la nature en ville : « 20 000 arbres » et « jardins familiaux ». ▪ Renouveler les suivis liés à la qualité de l'eau. Ce dispositif complète le réseau de points de mesure de l'Agence de l'Eau sur des secteurs à enjeux où l'information manque. Ce dispositif devra être mieux valorisé pour sensibiliser les vauclusiens à la qualité des milieux aquatiques et ses enjeux.
PARTENAIRES	<p>CAUE, Architectes et paysagistes</p> <p>Communes</p> <p>Etablissements Publics de Coopération Intercommunale</p> <p>Associations</p> <p>...</p>
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de journées de sensibilisation à destination des agents départementaux ▪ Nombre d'ouvrages réalisés pour favoriser des continuités écologiques ▪ Nombre de projets de jardins familiaux financés/an ▪ Nombre de collectivités bénéficiant de l'opération 20 000 arbres/an ▪ Indicateurs de qualité des rivières et évolution sur 7 ans
FICHES ACTIONS EN LIEN	<p>Action 14</p> <p>Action 16</p>

Action 16 : Animer et soutenir les projets sur les sites naturels remarquables ou à enjeux

CONSTAT	La politique départementale liée aux espaces naturels s'intègre dans un contexte plus large (national et régional) et se décline sur les territoires du département. Pour préserver ensemble et efficacement cette biodiversité, il faut agir de manière coordonnée, chacun ayant un rôle particulier à jouer.
OBJECTIFS	S'engager aux côtés des partenaires de la biodiversité pour des projets à enjeux sur le territoire de Vaucluse.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer financièrement et techniquement à l'ARB. ▪ Soutenir les associations naturalistes en charge des suivis naturalistes via des appels à projets spécifiques. ▪ Soutenir des programmes relatifs aux espèces et milieux naturels à enjeux pour le Département de Vaucluse.
PARTENAIRES	Région ARPE/ARB DREAL Associations Collectivités PNR ...
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des subventions allouées aux associations en charge des suivis naturalistes ▪ Lancement d'appels à projets (O/N) ▪ Nombre de programmes relatifs aux espèces et milieux soutenus financièrement
FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 9

III-3 Axe 3 : Piloter la mise en œuvre du SD ENS

La démarche vaclusienne en faveur des ENS s'appuie sur un partenariat élargi avec les collectivités, les acteurs institutionnels et associatifs. Cela nécessite donc une coordination importante par les services du Conseil départemental. Cette implication concerne la mise en œuvre du SD ENS avec ses différents volets. La volonté de renforcer une dynamique proactive, au service de l'équité territoriale, ainsi que la nécessaire transversalité avec les autres directions/services du Conseil départemental implique de conforter les moyens disponibles pour mettre en œuvre les actions du présent schéma.

Cet axe 3 participe principalement à la réalisation de l'objectif « Préserver durablement les ressources du Vaucluse » et sert la mise en œuvre globale de la Stratégie Vaucluse 2025-2040.



Une élaboration du SD ENS en concertation

Le schéma a été établi en associant très largement les différents acteurs du territoire Vauclusien (Etat, Région, parcs naturels régionaux, intercommunalités, communes, autres établissements publics, fédérations, associations, ...). 176 personnes ont été mobilisées autour de la construction de ce schéma.

Photo : Atelier territorial organisé au Pontet (source LPO)



Actions 17 : Organiser et animer des instances chargées de suivre le projet et de le faire connaître

CONSTAT	L'intervention du Conseil départemental de Vaucluse en termes d'ENS est initiée depuis presque 15 ans. Elle n'est pas forcément valorisée auprès des Vauclusiens et des partenaires ; et reste donc souvent méconnue. De plus, cette action reste à mieux organiser, dans le cadre d'un document cadre construit avec les acteurs de sa mise en œuvre et validé par les élus en charge de sa réalisation.
OBJECTIFS	Le SD ENS doit permettre de structurer l'action départementale et de fédérer les acteurs autour d'objectifs communs pour la préservation de la biodiversité et des paysages vauclusiens. Par la mise en place d'une gouvernance dédiée, la mise en œuvre opérationnelle du Schéma sera suivie régulièrement par les partenaires du Conseil départemental.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un COPIL du Schéma des ENS intégrant les partenaires techniques, institutionnels et financiers. ▪ Créer et animer un réseau des gestionnaires d'ENS (cf. fiche action 12). ▪ Créer des évènements fédérateurs autour des ENS (cf. fiche action 1) : ▪ Organiser un évènement de lancement du Schéma. ▪ Réaliser un rassemblement festif, tous les deux ans, à destination du grand public, autour de la biodiversité. ▪ S'investir dans les évènements de portée régionale, nationale voir internationale afin de valoriser la politique et le territoire vauclusien (fête de la nature, journées du patrimoine, journée mondiale des zones humides, ...).
PARTENAIRES	Collectivités locales Associations Grand public ...
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du COPIL du SD ENS (O/N) ▪ Création du réseau des gestionnaires d'ENS (O/N) ▪ Nombre d'évènementiels autour des ENS ▪ Nombre d'évènements de portée supra auxquels le Département participe
FICHES ACTIONS EN LIEN	Action 1 Action 12



Une équipe dédiée

Au sein du Pôle Développement, de la Direction du Développement et des Solidarités Territoriales, du Service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement, le bureau Environnement est composée de techniciens aux compétences complémentaires (eau et rivières, espaces naturels et paysages, éducation à l'environnement) pour faire vivre ce schéma.

Photo : équipe du département (source LPO)



Action 18 : Suivre et évaluer le Schéma Départemental des ENS

CONSTAT	Depuis l'engagement du Conseil départemental dans le domaine de l'environnement, notamment via le dispositif ENS, beaucoup d'actions sont menées et soutenues sur le territoire grâce à cette collectivité. Avec la mise en œuvre de ce document cadre en la matière, qu'est le schéma des ENS, le Conseil départemental réaffirme son engagement. Cela est d'autant plus justifié que la collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre d'actions de développement durable, dans le cadre de son agenda 21, politique suivie et évaluée régulièrement. Plus récemment, il a rédigé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 qui intègre les thématiques traitées dans le présent Schéma.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter le SD ENS et partager sa mise en œuvre. ▪ Intégrer la politique environnementale dans le suivi-évaluation mis en place à l'échelle de la collectivité. ▪ Valoriser le travail mené auprès des différents partenaires.
REALISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire et remplir un tableau de bord pour suivre l'exécution et l'efficacité du schéma, en articulation avec les tableaux de bord existants au sein de la collectivité (stratégie 2025-2040). ▪ Mettre en place un comité de suivi interne du schéma, intégrant les techniciens et les élus en charge de la thématique. ▪ Faire un bilan à mi-parcours et à l'issue des 7 ans des actions menées dans le cadre du schéma et présenter les résultats à l'ensemble des partenaires. ▪ Mettre à jour le SD ENS au terme des 7 années de mise en œuvre.
PARTENAIRES	Ensemble des partenaires du Conseil départemental
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et incrémentation d'un tableau de bord de suivi-évaluation du SD ENS (O/N) ▪ Réalisation du bilan à mi-parcours et en fin de SD ENS (O/N) ▪ Nb de comité de suivi du SD ENS ▪ Mise à jour du SD ENS en 2025 (O/N)
FICHES ACTIONS EN LIEN	Toutes les fiches actions.